L'information économique et financière à la portée de tous

Refi

Revue Economique et Financière Ivoirienne

EDITION N° 54

OCTOBRE 2020

LE BUDGET CITOYEN

L'ÉLECTRIFICATION EN CÔTE D'IVOIRE, BILAN DE 1960 À 2019 ET PERSPECTIVES

LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE 2019-2024

LES IMPACTS DE L'INSÉCURITÉ SUR LE RESPECT DES CRITÈRES DE CONVERGENCE DE LA ZONE UEMOA

SEM ALASSANE OUATTARA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SOMMAIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Refi

DDAP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Ministère de l'Economie et des Finances

SUPERVISEUR
Mme Constance KOUI
Directrice de la DDAP

COMITE DE REDACTION

1. Christiane LOBA
2. Mariam SOUHARE
3. Koffi NDRAMAN
4. Marie-Claire ALLOU
5. Vincent SEKA
6. Aminata CISSE
7. Emile OULAÏ
8. Suzanne DATTE
9. Clarisse TAH
10. Serge YEBOUA
11. Yacouba FANNY
12. Kouadio ASSIE
13. Junior LATTE
14. EliséYOBOUKOU
15. Mireille KOSSONOU
16. Aubin YABA
17. Koua TANOH
18. Charles GOUHERE
19. Koffi LOUKOU
20. Adama FOFANA

EDITORIAL

La bonne gouvernance et la redistribution des richesses.....3

ACTUALITE

Le budget citoyen.....9

L'électrification en Côte d'Ivoire, bilan de 1960 à 2019 et perspectives.....13

La stratégie nationale de l'inclusion financière 2019-2024 16

La conjoncture économique nationale.....21

La distinction honorifique des fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'ordre du merite de la fonction publique.....34

Quelle infrastructure nationale de la qualité(inq)pour un développement économique inclusif ?.....38

DOSSIER

Les impacts de l'insécurité sur le respect des critères de convergence de la zone UEMOA.....44

DOCUMENT

La liste des publications du MEF disponibles à la DDAP.....49

JEU ET HUMOUR

.....50

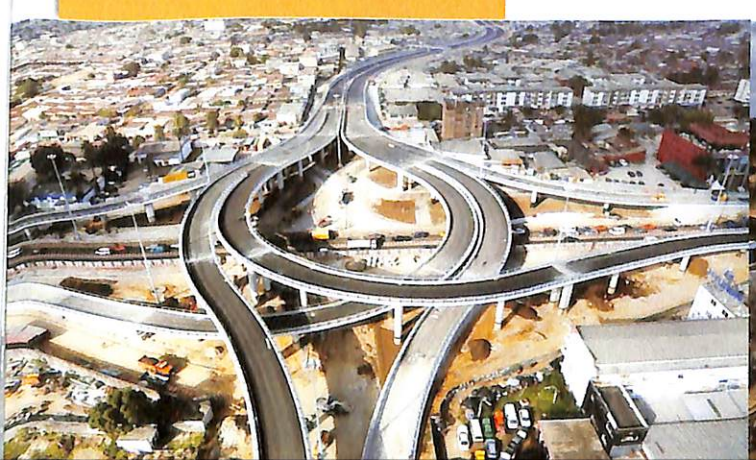

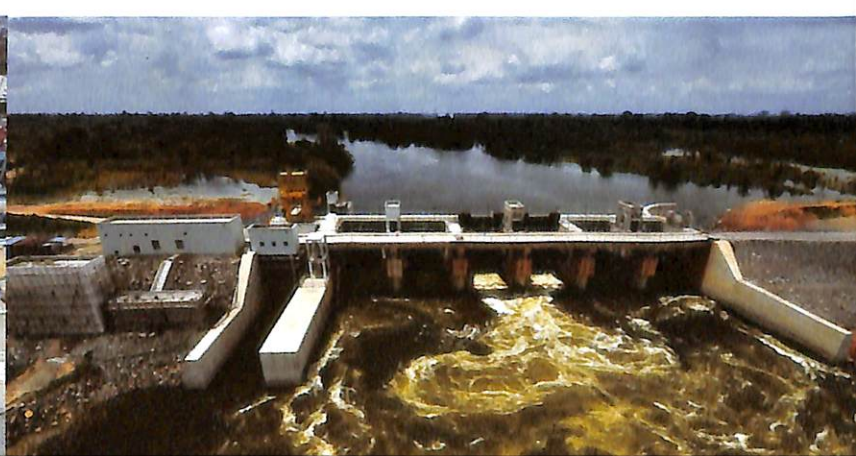

Monsieur Adama COULIBALY

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Editorial

LA BONNE GOUVERNANCE ET LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Le vendredi 10 janvier 2020, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an qui a eu lieu, au 20ème étage de l'Immeuble SCIAM –Plateau, le ministre de l'Economie et des Finances, Adama COULIBALY a fait le bilan des activités du ministère au cours de la gestion écoulée de l'année 2019 et a défini les orientations pour l'année 2020. La REFI N°54 se propose de vous présenter les grandes lignes de ce discours d'orientation.

Sous l'autorité de SEM Alassane OUATTARA, Président de la République et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Amadou GON COULIBALY, le Ministère a été amené à créer les conditions favorables au développement de l'activité économique et à mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets du Gouvernement.

Ainsi, des efforts ont été déployés avec la contribution de tous les acteurs du système financier, pour mobiliser à fin décembre 2019, un montant de 1 486,6 milliards contre un objectif de 1371,5 milliards de francs CFA.

Les conditions favorables ainsi que le niveau des ressources mobilisées sur le marché financier traduisent, si besoin en était encore, la bonne qualité de la signature de l'État et la confiance des investisseurs dans la politique économique et financière du Gouvernement.

Nos services ont également procédé à une coordination diligente des actions et mesures préalables nécessaires au décaissement des appuis mobilisés auprès de nos partenaires techniques et financiers.

L'ensemble de ces ressources a contribué, de façon significative, à financer les priorités du Gouvernement, notamment les investissements publics et le Programme Social du Gouvernement.

L'exécution du Programme Économique et financier a constitué un pan important des activités du Ministère en 2019.

Le défi majeur était d'assurer la clôture de ce programme conclu en 2016 avec le Fonds Monétaire International et dont la fin était prévue en décembre 2019.
L'engagement de tous les acteurs et la conjugaison des efforts à tous les niveaux nous ont permis de réaliser deux revues concluantes, qui ont conduit au décaissement de 266,2 millions de dollars, soit environ 159,2 milliards de FCFA.

Ces revues ont confirmé les efforts de consolidation de nos finances publiques, avec notamment une analyse de la Viabilité de la Dette publique réalisée par le FMI et qui a conclu à un risque de surendettement modéré de notre pays.

Au regard de ces résultats et dans le souci de poursuivre les efforts en matière de réformes économiques et financières, les Autorités ont obtenu l'extension dudit programme sur une période supplémentaire d'une année, soit en fin décembre 2020.

Par ailleurs, afin de permettre au secteur financier de jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie, la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier, adoptée par le Gouvernement en 2014, s'est poursuivie.

Les résultats concrets obtenus à cet effet sont notamment :

• l'achèvement de l'opérationnalisation de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui a effectué ses premières opérations de dépôts et de placements grâce à des fonds transférés par la CNPS ;

• l'élaboration et le début de mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'inclusion financière 2019-2024, destinée à saisir toutes les opportunités offertes par la technologie financière ;

• l'opérationnalisation de l'Observatoire National de la Qualité des Services Financiers, avec la mise en place du Conseil de Médiation dont le rôle est de régler tout différend né entre les acteurs des services financiers et leur clientèle ;

• la poursuite de la réforme du secteur bancaire public. À cet effet, le processus de recapitalisation de deux banques, à savoir la Versus Bank et la BNI se déroule bien, leur permettant ainsi de se conformer à la règlementation bancaire en matière de fonds propres minimum.

• la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a été restructurée et s'appelle depuis novembre 2019, la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI). Elle occupe une place dans l'écosystème bancaire du pays.

En outre, face à la défaillance du repreneur privé de la BHCI, des actions nécessaires et urgentes ont été prises pour sauvegarder les intérêts des épargnants et garantir la survie de cette banque.

Les dispositions sont en cours pour assurer le redressement de la BHCI et la rendre conforme à la réglementation bancaire.
Afin de permettre aux PME de développer leurs activités, l'accent a été mis sur le règlement de la dette intérieure, plus particulièrement de la dette fournisseurs. Ainsi, plus de 913,41 milliards de francs CFA, ont été réglés au profit de 6947 fournisseurs.

Le département ministériel a, en outre, œuvré à la coordination et à l'exécution des actions relevant de nos compétences au titre des initiatives telles que le Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP) et le Millenium Challenge Corporation (MCC), qui constituent des indicateurs non moins négligeables, permettant de jauger de l'attractivité d'une économie en vue de mobiliser des ressources auprès de nos partenaires.

Dans cette dynamique, des efforts ont permis d'assurer la mise en œuvre de l'initiative Compact avec l'Afrique du G20, visant à mobiliser les investissements directs étrangers en provenance des pays du G20 et à destination de l'Afrique.

Il convient de mentionner particulièrement les retombées du Sommet présidentiel du Compact G20, tenu en novembre 2019, à Berlin. Au cours de ces assises, plusieurs accords ont été conclus en faveur de la Côte d'Ivoire, sous le leadership de SEM le Président de la République.

Ces réalisations ainsi que celles qui n'ont pas été mentionnées ont permis au ministère d'exécuter le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement en son volet « Economie et Finances » à hauteur de 93%.

Ces performances tangibles ont fortement contribué à maintenir le dynamisme de l'économie, avec un taux de croissance du PIB à fin 2019 qui devrait ressortir à 7,5% contre 7,4% en 2018, dans un contexte de maitrise de l'inflation en dessous de 2%.

La gestion 2020 intervient dans un contexte de maintien du dynamisme de l'activité économique, avec un taux de croissance du PIB projeté à 7,3%.

Par ailleurs, cette année marquera, au plan économique, la fin de plusieurs programmes, à savoir le Plan National de Développement 2016-2020, le Programme Social du Gouvernement 2019-2020, et le Programme Economique et Financier conclu avec le FMI.
À cet égard, cinq axes prioritaires ont été identifiés autour desquels nos actions devront s'articuler au cours de l'année. Il s'agit de :
1. la clôture harmonieuse du programme économique et financier ;

2. la poursuite de la réforme du secteur financier ;

3. la mobilisation des ressources nécessaires au financement des priorités du Gouvernement ;

4. le renforcement du dialogue avec le secteur privé ;

5. la participation active au renforcement de l'intégration régionale, en matière de politique monétaire.

S'agissant de la clôture harmonieuse du Programme économique et financier, après trois années d'exécution de ce programme, cette année devra permettre de consolider les acquis obtenus. Deux revues seront réalisées à cet effet en vue d'évaluer la bonne exécution des réformes convenues de commun accord. Il faut donc s'atteler à l'exécution, dans les délais, des différentes mesures adoptées au titre de ce programme.

Un suivi régulier devra donc être fait pour atteindre des résultats qui rassurent à la fois les concitoyens ainsi que les partenaires.

Il convient d'engager donc la Direction Générale de l'Économie, à prendre les dispositions nécessaires aux fins de coordonner efficacement les différentes actions, en relation avec les sectoriels.

En ce qui concerne la poursuite de la réforme du secteur financier, les actions à entreprendre devront permettre de mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier. L'emphase sera mise sur la bonne exécution des plans de réforme des banques publiques.

En outre, il sera impérieux de finaliser les travaux engagés, pour adresser de façon durable et structurée, le financement de l'agriculture afin que nous puissions soumettre des propositions concrètes au Gouvernement.

Un accent sera également mis sur les activités visant la promotion de l'inclusion financière en vue de faire des offres concrètes à nos populations et contribuer à relever le taux d'inclusion financière estimé à 41%, selon les données les plus récentes publiées par Global Findex.

Des études devront être réalisées en vue notamment de conduire certains projets tels que « Abidjan Financial City », qui vise à faire d'Abidjan un Centre Financier Sous-régional.

Les différents responsables de ces questions sont donc instruis à prendre les dispositions nécessaires permettant de faire avancer ces dossiers y compris les initiatives entreprises par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

S'agissant de la mobilisation des ressources, la poursuite de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement et des grands chantiers prioritaires requiert des financements importants.

C'est pourquoi, des dispositions nécessaires à la mobilisation, sur les marchés financiers, des ressources nécessaires, conformément à la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen terme (SDMT), doivent être prises afin de garantir la soutenabilité de notre dette publique. Pour rappel le montant à mobiliser en 2020 est de 1494 milliards de francs CFA.

Le ministère engage donc le Trésor Public à élaborer, sous l'impulsion de son Directeur Général, un plan de mobilisation des financements qui s'appuie sur toutes les opportunités offertes par les marchés et conformes aux engagements pris avec nos partenaires techniques et financiers.

Au titre du renforcement du dialogue avec le secteur privé, il s'agira pour nous d'apporter des réponses appropriées aux préoccupations essentielles, en vue de garantir la bonne conduite des activités.

Une demande particulière a été faite au Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation État-Secteur privé de proposer un programme 2020, permettant de systématiser les rencontres avec le secteur privé en vue de donner des réponses aux préoccupations exprimées.

Quant à la participation active au renforcement de l'intégration régionale, des actions devront permettre à la Côte d'Ivoire de jouer son rôle de leadership régional, en impulsant la dynamique d'intégration économique et plus particulièrement monétaire.

Ainsi, il appartiendra au ministère d'exécuter toutes les diligences nécessaires afin de mettre en œuvre la réforme monétaire engagée au plan communautaire.

Enfin une invitation a été lancée à tous les directeurs généraux ainsi que les animateurs des structures et organes rattachés au Ministère à œuvrer pour l'atteinte des objectifs qui leur sont assignées.

Les défis en 2020, sont nombreux ; les relever suppose qu'il faut faire preuve de professionnalisme tout en promouvant les valeurs d'éthique et de déontologie.

Il faudra surtout faire de l'anticipation un crédo en vue de répondre efficacement aux attentes relevant des différentes compétences. La REFI en son édition 54, traite et analyse dans sa rubrique « actualité » entre autres, les thèmes suivants :

- le budget citoyen ;

- les infrastructures nationales de la qualité;

- la distinction honorifique des fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique ;

- l'électrification en Côte d'Ivoire, bilan de 1960 à 2019 et perspectives ;

- le prix ivoirien de la qualité : levier de performance ;

- la stratégie nationale de l'inclusion financière 2019-2024.

Quant à la rubrique « dossier », il y est consacré un bilan de l'évolution de la conjoncture économique nationale et une analyse sur les impacts de l'insécurité sur le respect des critères de convergence de la zone UEMOA .

HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

LE BUDGET CITOYEN

Le budget de l'Etat est un document établi par le Gouvernement qui prévoit et définit les dépenses et les recettes que l'Etat a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir. Il est constitué d'un ensemble de comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat et des Ministères. Selon Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, les populations ne s'intéressent pas toujours au budget de l'Etat en raison, soit de leur faible implication dans le processus budgétaire, soit de la complexité des informations budgétaires qui ne leur en facilite pas l'assimilation et l'appropriation. Ainsi, Les citoyens qui sont à la fois contribuables et usagers des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. C'est dans cette optique et pour répondre au besoin d'information de la population que le Gouvernement a décidé de publier chaque année un document qu'on appelle le Budget citoyen. Il a pour vocation de présenter la façon dont le budget est préparé, adopté et exécuté. Il permet également d'identifier les services et les personnes responsables de chacune de ces étapes et d'éclairer sur les priorités du Gouvernement.

Le présent document permettra donc, premièrement, de comprendre les différentes étapes du processus d'élaboration du Budget de l'Etat, deuxièmement, de savoir ses priorités et troisièmement, de connaître les ressources de l'Etat.

I/ LES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

I-1. les principaux acteurs

L'élaboration du Budget de l'Etat est un processus dont les principaux acteurs sont :

- la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF);
- la Direction Générale de l'Economie /Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DGE/DPPSE);
- la Direction Générale du Plan (DGP);
- le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ;
- les Directions des Affaires Administratives et Financières des Ministères Techniques (DAAF MT).

I-2. La procédure d'élaboration du Budget

La procédure d'élaboration du Budget peut être appréhendée sous deux aspects qui sont :

l'aspect technique qui consiste à l'élaboration et à l'édition du projet de budget et l'aspect politique qui concerne la validation et la promulgation du budget.

La Direction Générale de l'Économie élabore le tableau des prévisions économiques (cadrage macroéconomique), en relation avec l'Institut National de la Statistique, qui dit comment l'argent que la nation gagne va augmenter. La Direction Générale du Plan élabore le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui est un document qui dit ce que l'Etat veut faire comme investissements tels que les routes, les écoles, les hôpitaux, les pompes villageoises etc., en utilisant les informations sur :

- l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) ;

- l'augmentation du niveau général des prix ;

- l'évolution des prix du café, du cacao et des autres produits que le pays vend à l'étranger.

La Direction Générale du Budget et des Finances se sert ainsi du cadrage macroéconomique et du Programme d'Investissements Publics pour élaborer le cadrage budgétaire. Le Cadrage Budgétaire est un tableau d'équilibre qui met en cohérence les engagements de l'Etat et les ressources mobilisables. C'est la représentation synthétique du budget qui se compose des grandes masses de dépenses de l'État (tenant compte des priorités économiques et sociales du Gouvernement, ainsi que des engagements extérieurs) d'une part, et d'autre part des grandes masses de ressources de l'État.

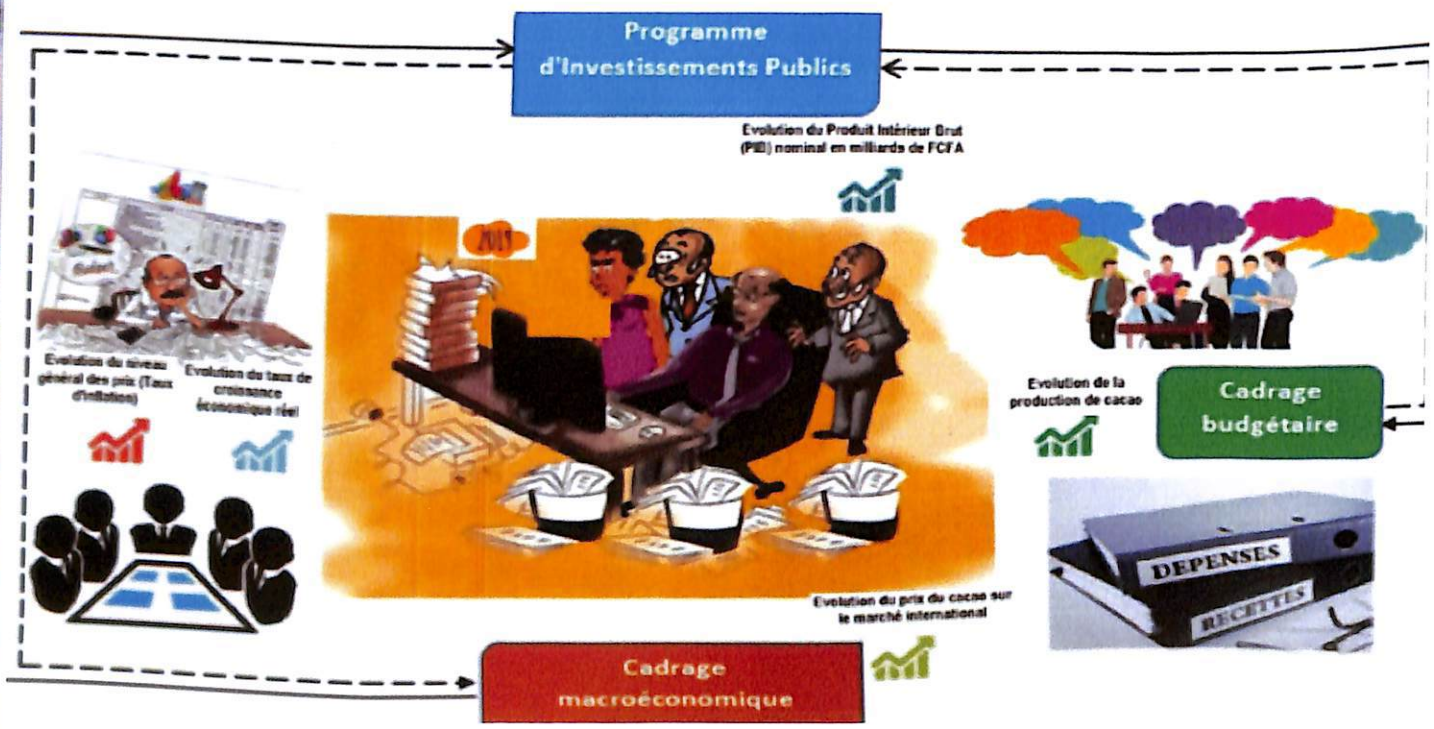

Ensuite, le Premier Ministre informe par écrit (lettre de cadrage) chaque Ministère des moyens (l'enveloppe budgétaire) qu'il aura pour réaliser ses missions après avoir déterminé le montant global des ressources de l'Etat. Chaque Ministère à son tour répartit le montant de ses moyens entre les différentes activités et opérations de son département. A l'issue de cette opération se tiennent les conférences budgétaires, lesquelles, élargies au BNETD et à la Direction Générale du Plan, constituent un cadre de discussion entre l'Administration qui élabore le budget de l'Etat (Direction Générale du Budget et des Finances) et les différents Ministères (directions chargées des finances) sur le respect des orientations du Premier Ministre et la répartition des enveloppes entre les différentes activités. Au terme des conférences budgétaires, le ministre en charge du budget présente le projet de loi de finances au conseil des ministres pour adoption. Une fois adopté, le projet de loi de finances, portant budget est examiné et voté au niveau de l'Assemblée Nationale. Le budget de l'année ainsi élaboré est promulgué par le Président de la République et rendu exécutoire.

Illustration simplifiée du circuit d'adoption du budget de l'Etat

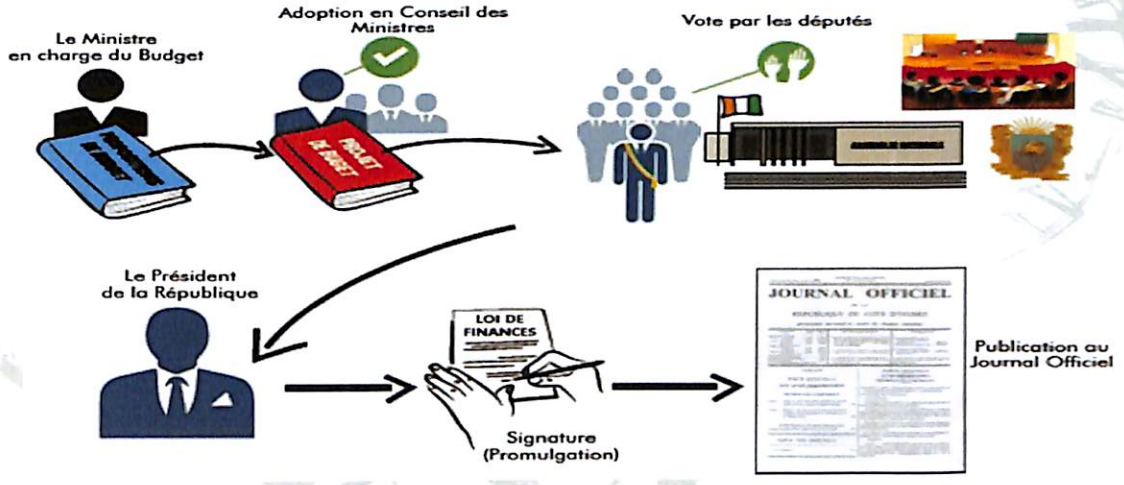

Le budget de l'Etat est également publié sur le site internet du Ministère en charge du budget : **www.budget.gouv.ci**

II/ LES PRIORITES DU BUDGET 2019

Le Gouvernement veut faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020. C'est pour cela qu'à travers le budget 2019, il veut continuer à améliorer les conditions de vie des populations en renforçant les actions de lutte contre la pauvreté. Ainsi, une somme de 2 505,5 milliards est prévue au titre des dépenses dites (pro-pauvres). Ce niveau enregistre une augmentation de 9,4 % par rapport à 2018 et représente 9,6 % du PIB. Les dépenses pro-pauvres sont des dépenses qui contribuent de façon sensible à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Au titre de l'éducation, les crédits prévus se chiffrent à 1 340,9 milliards de Fcfa. Concernant le secteur de la santé, une dotation de 382,6 milliards de Fcfa est prévue. La dotation au titre du secteur des affaires sociales s'élève à 39,2 milliards de Fcfa et est destinée à l'équipement des orphelinats, des pouponnières et des centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents et victimes de catastrophes. Les secteurs de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques bénéficient d'une dotation globale de 179,9 milliards de Fcfa. Une dotation de 67 milliards de Fcfa est prévue pour l'approvisionnement en eau potable et 280,2 milliards au titre de l'électricité. Les collectivités territoriales disposent d'une dotation de 76,5 milliards de Fcfa pour mener les actions de développement économique et social dans les différentes localités. Une dotation de 617,9 milliards prévue pour le secteur des transports et des infrastructures routières.

III/ LES RESSOURCES DE L'ETAT

Le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts et taxes payés par les entreprises privées et les citoyens appelés contribuables. Il s'agit de :

- l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) ;
- l'impôt sur les revenus et salaires ;
- la taxe à l'exportation du cacao et autres produits d'exportation ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- la taxe sur les produits pétroliers ;
- la taxe sur les télécommunications ;
- la taxe à l'importation sur les marchandises générales.

L'Etat collecte aussi des recettes non fiscales, constituées de dividendes versées par les entreprises publiques, de ressources issues de la vente d'actifs publics tels que des parts dans le capital social des sociétés, des redevances payées par les compagnies de téléphonie cellulaire. Le Gouvernement emprunte aussi l'argent avec les banques, les investisseurs et les bailleurs de fonds.

Les dépenses du projet de budget 2019 reflètent les priorités du Gouvernement traduites dans le PND 2016-2020. En effet, les dépenses programmées sont constituées :

• de la dette publique (24,8%) ;

• des salaires (23,5%) ;

• des autres dépenses de fonctionnement des services (15,8%) ;

• des dépenses d'investissement y compris le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et le Fonds d'Entretien Routier (FER) (28,2%) ;

• des autres dépenses sur recettes affectées hors FIMR et FER (7,7%).

Au total, le budget de l'année 2019 de l'Etat de Côte d'Ivoire a été arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à 7 334,3 milliards contre un montant de 6 756,3 milliards de FCFA pour le budget de 2018. Le budget 2019 augmente donc de 578,0 milliards soit 8,6% par rapport au budget 2018. Cette augmentation est liée notamment à la prise en compte de l'impact financier des recrutements nouveaux (17 226 agents) des avancements et des promotions ainsi que de la deuxième tranche du stock des arriérés d'avancement des fonctionnaires. Le budget de l'Etat permet donc au Gouvernement de consolider la croissance économique c'est-à-dire augmenter la richesse du pays et permettre à tous les citoyens de bénéficier de cette richesse afin d'atteindre les objectifs d'amélioration des conditions de vie et de pauvreté.

MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE LETAT

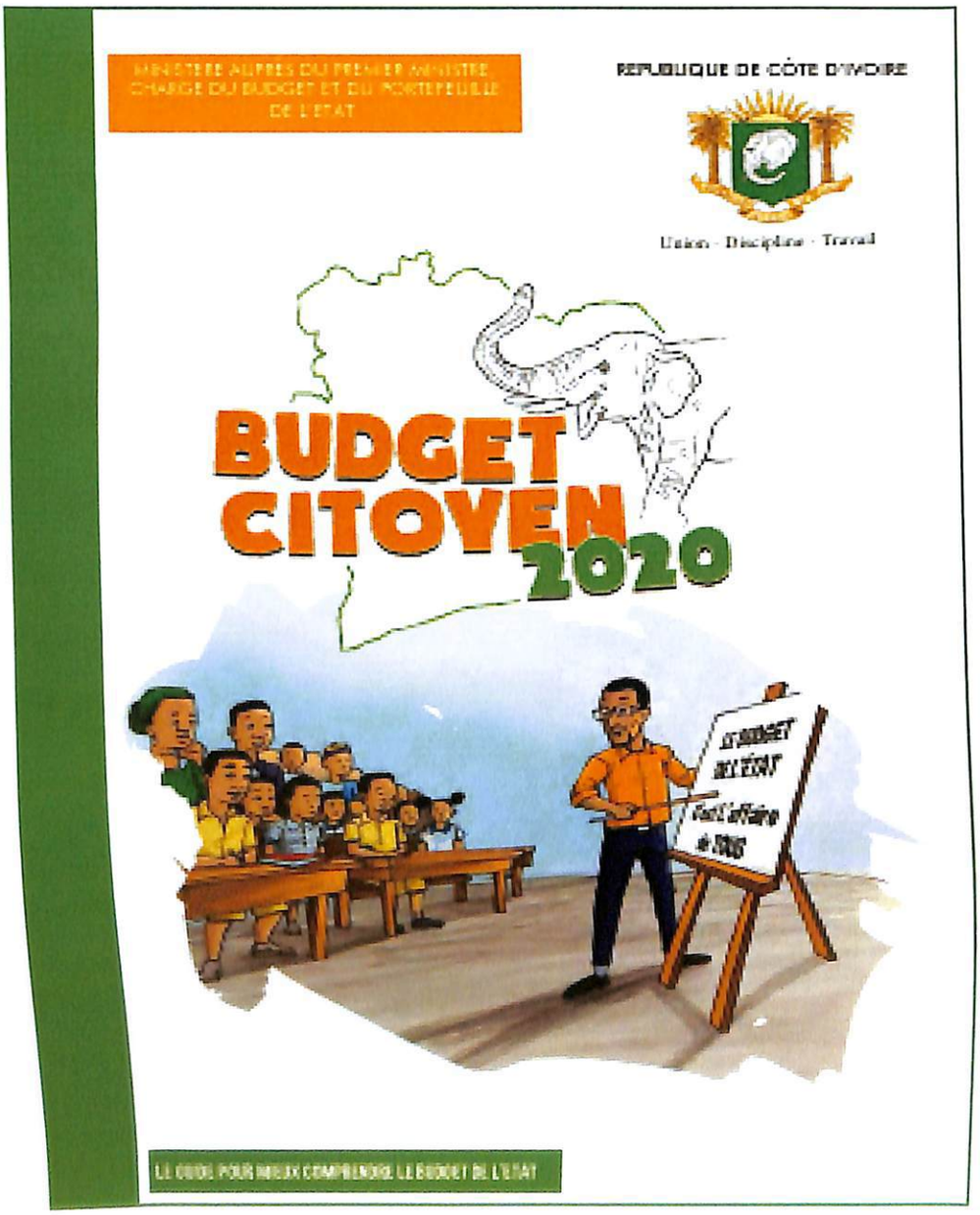

L'ELECTRIFICATION EN CÔTE D'IVOIRE BILAN DE 1960 À 2019 ET PERSPECTIVES

Depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, les différents gouvernements qui se sont succédés ont travaillé à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le développement des différents secteurs socio-économiques.

En matière d'électrification en particulier, des efforts considérables ont été consentis et ont permis à une frange importante de la population de bénéficier de l'accès à l'électricité.

En effet, la Côte d'Ivoire a développé l'un des meilleurs systèmes électriques de l'Afrique subsaharienne. Cependant, elle a dû engager des réformes successives pour résoudre les difficultés rencontrées et réajuster ses objectifs avec les nécessités de développement.

Quel bilan de l'électrification peut-on établir à fin 2019 et quelles sont les perspectives ?

L'analyse succincte ci-après, présente l'évolution du secteur de l'électricité et des résultats engrangés en termes de couverture du territoire et d'accès à l'électricité sur les périodes 1960 à 2010 et 2011 à 2019. Un regard est également porté sur les perspectives.

De 1960 à 2010

Au plan institutionnel

Le service public de l'électricité en Côte d'Ivoire a été géré depuis 1952 par l'Energie Electrique de Côte d'Ivoire (EECI).

En 1990, il a été mis en concession sous une gestion privée confiée à la Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE).

En 1998, une nouvelle restructuration du secteur a conduit à la création de trois Sociétés d'Etat chargées de l'exercice des différentes opérations qui relèvent de la responsabilité de l'Etat. Il s'agit de la Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité (SOPIE), la Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Electricité (SOGEPE) et l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité (ANARE).

Au plan législatif

Les activités du secteur de l'électricité étaient régies par la loi 85-583 du 29 juillet 1985. Promulguée en 1985, cette loi a permis d'organiser la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique, de formaliser le cadre d'intervention dans le secteur de l'électricité en admettant l'ouverture du segment de la production aux opérateurs privés et en l'étendant à toutes les sources d'énergie autorisées.

Au titre du bilan de l'électrification

Sur la période, l'objectif principal des pouvoirs publics étaient d'équiper la Côte d'Ivoire en infrastructures électriques en vue

de satisfaire la demande d'électricité qui devenait de plus en plus importante.

Dans le souci de poursuivre l'œuvre d'électrification qui est d'une grande portée sociale, des programmes regroupant plusieurs localités ont été établis et mis en œuvre sur financement du secteur électrique et des bailleurs de fonds publics ou privés.

Ainsi, le nombre de localités électrifiées est passé de 14 en 1960 à 1027 en 1990 (30 ans plus tard) puis à 2832 en 2010 (50 ans plus tard). Le taux de couverture nationale (ratio du nombre de localités électrifiées par rapport au nombre total de localités) est alors passé de 0,16 % à 12 % puis à 33 % durant les mêmes périodes.

Malgré les efforts consentis, les besoins en matière d'électrification étaient encore très importants. En effet, à fin 2010, avec un taux d'accès au plan national (ratio de la population vivant dans les localités électrifiées par rapport à la population totale) de 74 %, le pays enregistrait encore, 5686 localités non électrifiées.

De 2011 à 2019

Il convient de rappeler que dès son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA s'est attelé à travailler à l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations.

En effet, sa vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, a conduit à la mise en œuvre de plusieurs programmes d'investissement dans les secteurs vitaux.

Dans le secteur de l'électricité en particulier, toutes les actions menées étaient orientées dans l'optique de faire de la Côte d'Ivoire, le plus grand marché énergétique de l'Afrique subsaharienne dans les vingt (20) prochaines années. Conformément à cette ambition, la Côte d'Ivoire a réalisé d'importants investissements en vue de développer des ouvrages de production qui lui permettent d'atteindre une puissance installée de 2229 MW à fin 2019 contre 1391 MW en 2011.

Par ailleurs, des travaux de renforcement et de densification des réseaux électriques ont été réalisés en vue d'améliorer la fourniture et de mettre à la disposition des populations et des secteurs productifs, des services électriques modernes, fiables et à un coût abordable.

En matière d'électrification, pour résorber le faible taux en milieu rural et en zone périurbaine, le Gouvernement ivoirien a alors, lancé respectivement en 2013 et 2014, deux programmes : le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) et le Programme Electricité Pour Tous (PEPT).

Le PRONER est une politique d'électrification ambitieuse, équilibrée et juste, visant à électrifier toutes les localités ayant au moins 500 habitants à l'horizon 2020 et la totalité des localités du pays d'ici 2025.

Le PEPT quant à lui, vise à apporter une solution à la problématique de l'accès des populations à l'électricité en favorisant l'accès effectif des ménages. Il leur permet en effet, de ne payer désormais que 1000 FCFA au moment de l'abonnement et le solde du coût du branchement –abonnement de 150 000 FCFA sur 10 ans à raison d'environ 2000 F par facture.

Durant la période, la politique énergétique qui découle de la vision du Chef de l'Etat, s'appuie pour sa mise en œuvre, sur un cadre institutionnel et règlementaire adapté afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par le Gouvernement.

Au plan institutionnel

En 2011, une nouvelle restructuration modifiant celle de 1998, a conduit à la dissolution de la SOPIE et de la SOGEPE et à la création d'une nouvelle entité publique autonome qu'est la Société des Energies de Côte d'Ivoire dénommée par la suite Société Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES).

Au plan législatif

La loi 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité adoptée en mars 2014. Cette loi vise à améliorer la capacité institutionnelle afin d'assurer une gouvernance adéquate du développement du secteur de l'électricité dans son ensemble.

Ce nouveau texte régissant désormais le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire visait à le rendre plus dynamique. En effet, il a introduit plusieurs innovations notamment la libéralisation de la quasi-totalité des activités du secteur de l'électricité, l'apparition de nouveaux acteurs et opérateurs, la pénalisation des actes délictuels.

Il permet en outre la prise en compte des énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie et le renforcement du dispositif de répression des fraudes.

Par ailleurs, à travers l'un de ses décrets d'application pris en 2016, cette loi a permis de renforcer les missions et de rendre indépendant l'organe de régulation du secteur de l'électricité dénommé désormais « Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) ».

Au titre du bilan de l'électrification

L'objectif poursuivi en matière d'électrification a été de garantir l'accès aux formes modernes d'énergie, à un coût acceptable, aux couches sociales défavorisées et aux populations rurales.

Ainsi, de 2011 à fin 2019 (soit en 9 ans), ce sont au total 3027 localités qui ont été électrifiées, avec un bond spectaculaire en 2018 et 2019 où il a été respectivement enregistré 982 et 919 localités électrifiées. L'évolution du nombre de localités électrifiées est présentée dans le tableau ci-après :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES SUR L'ELECTRIFICATION DE 2011 A 2019

Années	Nombre de localités électrifiées au cours de l'année	Nombre total de localités électrifiées depuis 1960	Nombre de localités non électrifiées	Taux de couverture*	Taux d'accès**
2011	15	2847	5671	33%	74%
2012	34	2881	5637	34%	75%
2013	151	3032	5481	36%	76%
2014	250	3282	5231	43%	78%
2015	215	3497	5016	48%	80%
2016	288	3785	4728	53%	81%
2017	173	3958	4555	54%	82%
2018	982	4940	3578	58%	90%
2019	919	5859	2659	69%	94%

Source: CI-ENERGIES

*Taux de couverture : ratio des localités électrifiées par rapport au nombre total de localités

**Taux d'accès : ratio de la population vivant dans les localités électrifiées par rapport à la population totale

A l'analyse, le taux de couverture est passé de 33% en 2011 à environ 69% en 2019 et le taux d'accès à l'électricité de 74 % à 94 % sur la même période. On observe que le nombre de localités électrifiées s'est accéléré à partir de 2013 grâce à la mise en œuvre effective du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER).

En ce qui concerne l'accès effectif des populations à l'électricité, le PEPT a également permis d'atteindre des résultats très intéressants. En effet, depuis le 25 octobre 2014, date officielle de son lancement jusqu'à fin décembre 2018, ce sont 564 871 branchements-abonnements qui ont été réalisés. Pour la seule année 2019, à la faveur de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PsGOUV), il a été enregistré 203 018 branchements-abonnements, portant ainsi le nombre total à 768 057 à fin décembre 2019.

Au-delà des chiffres, qui se sont nettement améliorés en quelques années, la grande satisfaction, c'est l'impact enregistré sur la qualité de vie des populations. En effet, l'électricité a apporté le bien-être social et de nouvelles opportunités économiques aux populations bénéficiaires.

Perspectives

Le Gouvernement prévoit de renforcer toutes les mesures prises notamment en termes de poursuite des importants projets d'investissements sur les différents segments du secteur afin de continuer à accroître l'accès des populations à l'électricité. Il est envisagé l'achèvement en 2020, de l'électrification de toutes les localités d'au moins 500 habitants et celle de l'ensemble des localités du pays à l'horizon 2025.

MPEER/CI-ENERGIES

LA STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE 2019-2024

La stratégie Nationale d'inclusion financière 2019-2024, traduit la vision du gouvernement qui est de permettre l'accès des populations aux produits et services financiers. Ainsi, cette vision se décline en plusieurs stratégies qui peuvent être considérées comme des plans d'actions, convenus et définis au niveau national, que les parties peuvent suivre pour atteindre les objectifs fixés. Les stratégies réussies donnent lieu à la coordination des efforts avec les principales parties prenantes, publiques et privées.

I- LA VISION ET LES OBJECTIFS DE LA CÔTE D'IVOIRE EN MATIERE D'INCLUSION FINANCIERE

I.1 LA VISION

La vision de la Côte d'Ivoire en matière d'Inclusion financière est conforme à l'objectif de la sous-région en termes d'inclusion financière, qui est de favoriser l'émergence d'une population financière éduquée, qui accède davantage à une gamme de services financiers adaptés, diversifiés et à coûts abordables. Ainsi, dans la zone UEMOA, l'inclusion financière se définit comme «l'accès permanent des populations de l'UEMOA à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente».

De manière générale, la vision retenue pour la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en Côte d'Ivoire à l'horizon 2024 est un accès accru aux produits et services financiers de la population notamment des femmes, des jeunes, des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des acteurs du secteur informel, assuré grâce à des partenariats innovants Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), Banques, Assurances, Opérateurs de téléphonie mobile, Fintech.

la vision de l'Inclusion Financière adoptée par l'Etat de Côte d'Ivoire se veut responsable. Elle est axée sur le renforcement, l'adaptation de l'offre et l'accompagnement de la demande pour une réduction de la pauvreté. En d'autres termes, cette stratégie ambitionne d'une part, d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne qui vit, en majorité, en deçà du seuil de pauvreté grâce à un accès de tous les segments sociaux aux services et produits financiers formels ; et d'autre part, de permettre aux petits entrepreneurs de développer et accroître leurs activités grâce à des financements et des partenariats innovants. Elle mise également sur la finance numérique pour atteindre toutes les cibles, en particulier, les personnes vulnérables et exclues du système financier classique.

Au regard de tous ces éléments, la vision retenue en Côte d'Ivoire permettrait d'assurer, sur la période de 2019 à 2024, l'accès responsable aux produits et services financiers des populations vulnérables et exclues, avec un accent particulier sur la finance digitale.

I.2 LES OBJECTIFS

Les études du Groupe consultatif d'Assistance aux plus Pauvres (CGAP), de la Banque Mondiale ainsi que les données de Global Findex ont permis à la Côte d'Ivoire de mesurer les progrès réalisés et de déceler les opportunités pour élargir le cercle de l'inclusion financière. La Côte d'Ivoire, pour améliorer son taux d'inclusion financière, devra mettre en place des politiques qui garantissent la confiance des populations au système financier et combler les disparités entre les milieux urbain et rural, les écarts entre les riches et les personnes défavorisées ou peu alphabétisées, en particulier les jeunes et les femmes. Il est convenable, dans cette perspective, de mettre au premier plan la protection et l'éducation financière des clients ainsi que les opportunités de la finance digitale.

L'objectif de l'Accès Financier Universel à l'horizon 2020 (UFA 2020) est que les adultes qui ne font pas partie du système financier formel, aient accès à un compte de transaction pour stocker de l'argent, envoyer et recevoir des paiements comme élément de base pour gérer leur vie financière.

Les Nations Unies se sont engagées dans le cadre des Objectifs de Développement (2016-2030) à mettre également fin à la pauvreté dans le monde. A cet égard, le premier objectif est que « tous les hommes et femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux nouvelles technologies et services financiers adéquats, y compris la microfinance ».

L'objet global de la Sous-région est « d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75 % de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les PME et les personnes à faible éducation financière ».

L'objectif national pour la période 2019-2024 est d'améliorer de façon significative le taux d'inclusion financière à travers le renforcement de l'accès et de l'utilisation des services financiers en s'appuyant sur la finance digitale. La réalisation de cet objectif passe nécessairement par l'accès aux services financiers de la frange de la population n'ayant jamais utilisé un quelconque service financier formel, estimé à 55 % en 2017, selon la dernière étude du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP).

Aussi, le Gouvernement envisage-t-il de porter le taux d'inclusion à 60 % d'ici 2024, contre 40 % en 2017, avec des actions spécifiques aux secteurs bancaires, de la microfinance et du mobile money :

- s'agissant du taux de bancarisation, l'objectif est de 50 % en 2024, contre 19,7 % en 2016 (dernières données disponibles auprès de la BCEAO) ;

- en ce qui concerne le taux de pénétration de la microfinance, l'objectif est de 30 %, contre 10 % en 2016 (dernières informations disponibles à la Direction de la Règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSFD));

- quant aux comptes ouverts auprès des structures de téléphonie mobile, le taux de 60 % est attendu d'ici 2024, contre un taux d'utilisation des services de monnaie électronique de 34 % en 2017 (selon les données du Global Findex).

Schématisation des différents taux et perspectives du SNIF (2013-2024)

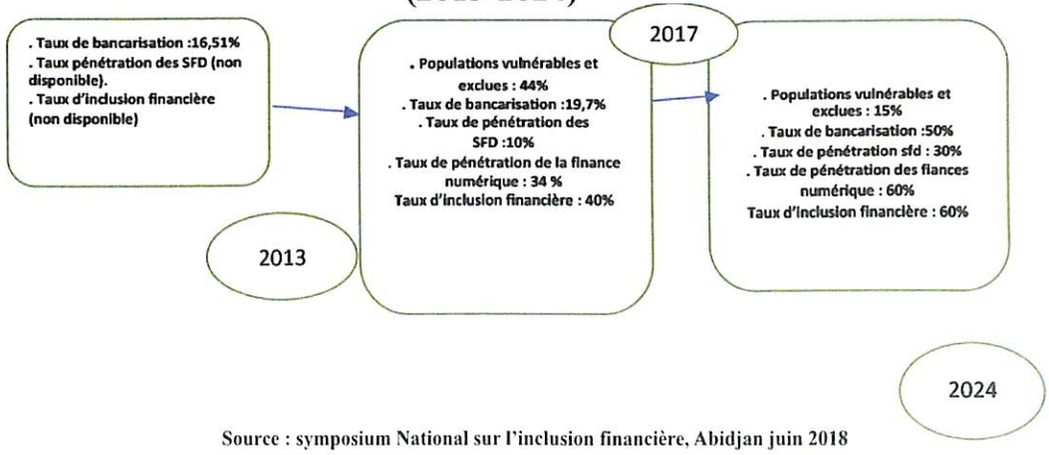

Source : symposium National sur l'inclusion financière, Abidjan juin 2018

II- LES AXES STRATEGIQUES 2020-2024

II-1 Axe stratégique 1 : amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues

L'objectif de cet axe est d'accompagner et d'inciter aux innovations sur les nouveaux produits financiers pour améliorer les conditions de vies des populations vulnérables et exclues, spécifiquement les femmes, les jeunes et les populations vivant en zone rurale et péri-urbaine, en leur proposant des offres de services adaptées à leurs besoins spécifiques.

Cet axe permet de développer trois objectifs spécifiques, à savoir :

Objectif spécifique 1 : améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes en milieu rural

Comparativement aux hommes, les femmes sont marginalisées dans l'accès au financement. Elles se heurtent à des barrières structurelles, des obstacles règlementaires et des difficultés commerciales. En effet, souvent exclues du système financier classique, celles-ci constituées en groupements d'intérêt économique, luttent pour leur autonomisation économique et sociale en milieu rural à travers des activités génératrices de revenus. Conscient de tous ces contours, le défi de cet objectif est d'encourager et promouvoir les innovations visant à proposer des produits et services adaptés, à coûts abordables aux femmes en milieu rural et périurbain.

Objectif spécifique 2 : déployer à grande échelle des services financiers pour les populations en milieu rural et péri-urbain en particulier les femmes, dans les zones identifiées par le diagnostic sur la demande

L'accent sera mis sur la mobilisation de l'épargne qui constitue un levier important pour soutenir la croissance et le développement d'un pays. A cet égard, les études sur l'état des lieux de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire ont révélé que le taux de bancarisation est encore plus faible en zone rurale qu'en zone urbaine où la concentration des banques, SFD et des établissements d'assurance est forte. Cet objectif vise à redonner confiance aux populations en zone rurale dans le système financier classique en incitant les banques, les SFD et les établissements d'assurance à se rapprocher de cette cible.

Objectif spécifique 3 : accroître l'accès aux services financiers et non financiers pour les populations à faibles revenus, notamment les jeunes

Les jeunes comme les femmes constituent une cible exclue du système financier classique. Cependant, ils représentent la grande partie de la population ivoirienne. Cet objectif spécifique vise à promouvoir le développement de services et produits financiers adaptés aux jeunes à faibles revenus, y compris aux jeunes sans emploi en vue de faciliter leur insertion dans la vie active.

II-2 Axe stratégique 2 : promotion de la Finance Numérique

L'objectif de cet axe est d'identifier les moyens d'accélération de l'inclusion financière à travers la numérisation des produits financiers pouvant contribuer à la globalisation financière. Définis comme le fait de développer des services financiers à l'aide de moyens de transaction électroniques, les services bancaires mobiles jouent un rôle de premier plan dans la promotion de l'inclusion financière des populations ivoiriennes. La possession d'un téléphone mobile permet ainsi à la fois de faciliter l'accès aux services financiers mais également d'optimiser l'utilisation des comptes déjà existants. Cela va consister à mettre en place des systèmes de paiement adaptés, des infrastructures physiques de bonne qualité, des règlementations rigoureuses, des programmes d'éducation financière adaptés au déploiement de réseaux d'agents fiables et suffisamment liquides pour répondre aux besoins de transactions des clients.

Cet axe permet de décliner quatre objectifs spécifiques que sont :

Objectif spécifique 1 : promouvoir une stratégie d'infrastructure d'acceptation commerciale afin de vulgariser l'utilisation des moyens de paiements numériques

Le but est d'encourager les commerçants et les grandes distributions à accepter un ou plusieurs types de paiements électroniques.

Objectif spécifique 2 : améliorer de façon significative les réseaux et plateformes existants ou créés pour fournir les produits ou services de paiements numériques aux

populations vulnérables et exclues, femmes, jeunes, groupements d'épargne et de crédits, populations rurales

Des systèmes de paiement efficaces constituent un élément indispensable à l'amélioration du mieux-être des populations et donc à la bonne marche d'une économie. Sans le déploiement de réseaux de télécommunications et de plateformes informatiques sécurisées, la fourniture de services de paiements numériques ne peut se faire de manière optimale. A cet effet, les autorités ivoiriennes entendent mettre en œuvre plusieurs initiatives au développement des systèmes de paiements numériques dans le but d'améliorer le « mieux-être » des populations.

Objectif spécifique 3 : dématérialiser les opérations financières de l'Etat afin de faciliter la collecte des recettes et le paiement des dépenses

Le but est de promouvoir une inclusion financière responsable à tous les niveaux de la société. L'Etat doit à ce titre être un exemple en développant à son niveau des solutions novatrices, facilitant ses opérations financières. Ainsi, les services de collects des recettes et de paiement des dépenses de l'Etat doivent développer et vulgariser des segments numériques adaptés aux besoins des usagers afin de lever certains obstacles comportementaux.

Objectif spécifique 4 : encourager les offres de services numériques en faveur des populations en zone rurale et péri-urbaine

Le but est de procéder à un désenclavement des zones rurales et péri-urbaine en Côte d'Ivoire grâce au numérique. Cela va consister à apporter aux communautés rurales, aux jeunes agriculteurs et aux femmes des solutions numériques pour le développement social et économique de leurs régions. Ces solutions peuvent également aider à réduire les coûts de transaction et améliorer, par la même occasion, l'accès des services financiers en zone rurale et péri-urbaine.

II-3 Axe stratégique 3 : protection et éducation financière

L'objectif de cet axe est de mettre en relief les moyens de renforcement de la protection, de l'éducation financière des clients. En d'autres termes, l'axe permettra de développer des moyens de renforcement de la protection des consommateurs ainsi que des capacités financières et numériques visant à limiter la vulnérabilité des populations.

Quatre objectifs spécifiques ont été identifiés:

Objectif spécifique 1 : accroître la confiance des consommateurs et des entreprises dans le marché

La Côte d'Ivoire, à travers cet objectif, souhaite adopter des mécanismes visant à consolider les bases du secteur financier formel en s'assurant que les prestataires de services et produits financiers agissent de manière responsable et éthique à l'égard des consommateurs.

Objectif spécifique 2 : promouvoir et adapter la législation au changement de l'environnement du e-commerce

L'objectif est d'une part, de veiller à la fourniture de services de qualité, compétitifs, diversifiés et adaptés aux besoins des utilisateurs et du marché, et d'autre part, de sensibiliser les consommateurs sur les avantages offerts par ce canal de transaction commerciale et les réflexes à développer pour en faire un bon usage.

Objectif spécifique 3 : renforcer les capacités des institutions clés responsables de l'inclusion financière ainsi que les compétences des populations, notamment celles à faibles revenus, les jeunes, les femmes et les producteurs ruraux afin de les préparer à accéder et utiliser judicieusement les services financiers pour le développement de leurs activités

L'objectif est de doter la population de capacité financière pour prendre des décisions fondées et responsables, et réduire les effets négatifs des abus que pourraient commettre les prestataires de services financiers.

Objectif spécifique 4 : encourager la formalisation des acteurs du secteur informel

L'objectif est de vulgariser les démarches administratives de formalisation, de fiscalité, de formation professionnelle, de protection sociale et de financement mises en place par l'Etat pour encourager les acteurs à sortir du secteur informel.

II-4 Axe stratégique 4 : règlementation évolutive, adaptée et une supervision plus efficace

L'objectif est d'adapter le cadre légal et réglementaire à l'évolution de l'écosystème financier ivoirien et renforcer simultanément la supervision des prestataires des services financiers. Cette orientation permettra de résoudre les difficultés juridiques et la supervision des domaines clés et pertinents de l'inclusion financière.

Objectif spécifique 1 : adapter le cadre légal et réglementaire à l'essor de l'inclusion financière

L'objectif est de créer un environnement légal favorable à l'inclusion financière.

Objectif spécifique 2 : renforcer le dispositif de contrôle axé sur la maîtrise des risques liées aux activités des secteurs de la microfinance et des assurances

L'objectif est de renforcer un cadre de contrôle basé sur une approche systématique destinée à identifier, mesurer et atténuer les risques dans les institutions financières par la mise en œuvre de techniques de supervision basées sur la prévention, la détection et la correction des dysfonctionnements qui pourraient survenir dans une structure.

II-5 Axe stratégique 5 : cadre fiscal et politique favorables à l'Inclusion Financière

Le but est d'instaurer un cadre fiscal et des politiques claires, homogènes et incitatives pour l'inclusion financière, visant a promouvoir une meilleure ouverture et accès aux services financiers.

Objectif spécifique 1 : créer un cadre de dialogue permanent entre les acteurs

L'objectif est d'instaurer un cadre de concertation permanente entre les régulateurs, l'administration fiscale et les acteurs du secteur financier à l'effet d'adapter les politiques et le cadre fiscal au changement du marché.

Objectif spécifique 2 : adopter des politiques fiscales en vue de favoriser l'inclusion financière

L'objectif est d'instaurer des politiques fiscales clarifiées et incitatives pour une inclusion financière effective.

Objectif spécifique 3 : soutenir l'élaboration et l'adoption de politiques en faveur du développement des services financiers innovants, durables, diversifiés et de qualité

L'objectif est d'encourager des financements innovants pour un développement responsable du secteur financier, tout en favorisant l'accès des populations vulnérables aux services de base.

La stratégie de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire permet de favoriser l'accès de tous à des services financiers notamment ceux exclus du système des banques traditionnelles. Elle vise d'ici 2024, à atteindre 60% de la population avec 40% de taux de bancarisation et 60 % pour les comptes ouverts auprès des structures de téléphonie mobile. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat doit accentuer sa supervision à travers la promotion et l'éducation financière des populations, la mise en place d'une réglementation évolutive adaptée et la création d'un cadre fiscale et politique favorable.

SERCOM - MEF

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Les valeurs sont en FCFA, sauf indications contraires,
Tous les chiffres sont à fin décembre 2019 sauf indications contraires

Tenue de la première réunion du comité d'analyse de la conjoncture économique (ACE)
Le Directeur Général de l'Economie, Dr Oguié Sain, président du Comité, (au centre)

Malgré l'environnement international marqué par des incertitudes politiques et économiques qui ont affecté la croissance mondiale, l'économie nationale a tiré avantage en 2019, de l'amélioration continue du climat des affaires et de la gouvernance ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016-2020), à travers l'accélération des réformes sectorielles et l'exécution des grands travaux publics.

En outre, l'économie ivoirienne a enregistré une amélioration de sa compétitivité, avec un taux de change effectif réel qui s'est contracté de 4,83% par rapport à 2018.

I- SECTEUR RÉEL

Secteur primaire

Le secteur primaire a maintenu son dynamisme en 2019, en lien avec les conditions climatiques favorables et l'exécution du deuxième Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2, 2018-2025) caractérisée par l'accroissement du volume d'investissements ainsi que par la mise en œuvre de réformes d'envergure dans les différentes filières du secteur. Ainsi, le secteur primaire a bénéficié, entre autres, de l'approvisionnement en intrants améliorés, du relèvement du prix au producteur de cacao au cours de la campagne principale 2019/2020, de la poursuite du renouvellement du verger de café et de la relance de la filière ananas.

Bonne dynamique de l'agriculture d'exportation

L'agriculture d'exportation a évolué favorablement, portée par la progression des productions de cacao, de banane, d'ananas, de sucre et de coton, tandis que celles du café et de noix de cajou ont reculé.

La production de cacao s'est établie à 2 235 043,1 tonnes, en progression de 5,8%. Elle a bénéficié de l'entrée en production de nouvelles plantations ainsi que des effets des actions mises en œuvre par le Conseil Café Cacao (CCC) en faveur de l'amélioration de la productivité du verger notamment la formation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles.

Par ailleurs, la filière a été marquée par les avancées enregistrées dans la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en vue de garantir des prix rémunérateurs. Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec les grands importateurs afin de parvenir à un prix minimum d'achat du cacao de 2 600 dollars la tonne. Ce niveau de prix permettrait d'assurer une rémunération décente pour les producteurs. En outre, des négociations ont conduit à l'instauration d'une prime de 400 dollars US sur chaque tonne de cacao fèves vendue appelée « Différentiel de Revenu Vital (DRV) » qui devrait être effective pour la campagne 2020-2021.

La production de café s'est contractée de 23,8%, pour s'afficher à 94 171,4 tonnes. La filière pâtit d'un repos végétatif après une bonne production les années passées notamment en 2018. Cependant, la filière bénéficie des efforts du Conseil Café Cacao (CCC) dans le cadre du Programme de Relance du Café.

En outre, la formation des producteurs a permis une diversification de leurs sources de revenus à travers notamment la production de miel à base de café. Malgré la chute drastique des cours du café, la Côte d'Ivoire maintient le prix garanti au planteur à 750 Fcfa/kg. Ce maintien est possible grâce à une subvention de 32 milliards consentie par le Gouvernement ivoirien pour garantir un meilleur prix aux paysans.

La production de noix de cajou est ressortie à 634 631,0 tonnes, en régression de 16,6%. La filière subit le trafic illicite des produits vers certains pays limitrophes ainsi que la chute des prix internationaux du fait de la forte augmentation de la production mondiale des noix de cajou. Le reflux des prix internationaux a induit une contraction des prix intérieurs dans les pays africains et des difficultés à respecter les prix minimums officiels fixés. Afin de remédier à ces difficultés et assurer des prix rémunérateurs aux producteurs, le Gouvernement ivoirien a procédé à la réduction du Droit Unique de Sortie (DUS) de 10% à 7% et à l'exonération de droits de douane et de TVA sur certains équipements de production.
Il a également pris les mesures destinées au développement de la transformation locale de l'anacarde.

En dépit de la hausse des capacités de transformation installées qui se situe à 137 190 tonnes en 2019 contre 122 850 tonnes en 2018, le volume de noix transformé s'est établi à 55 974 tonnes en 2019, soit un taux de transformation de 9,1%. La faiblesse du taux de transformation est en partie imputable aux difficultés d'accès de la plupart des unités de transformation au financement bancaire pour l'achat des noix. Afin de pallier ces insuffisances, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a accordé une ligne de crédit à court terme de 5 milliards à BGFI Bank Côte d'Ivoire pour le refinancement partiel de la campagne cajou 2019/2020 en Côte d'Ivoire. Ce financement contribuera notamment à l'achat d'environ 69 000 tonnes de noix de cajou auprès des producteurs ivoiriens. Le prix minimum bord champ pour la campagne 2019 était de 375 Fcfa/kg contre 500 Fcfa/kg une année plus tôt.

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(en tonnes)	2018	2019	Variation (%)	Objectifs annuels[1]
Cacao	2 113 189	2 235 043	5,8	-0,6
Café	123 618,3	94 171,4	-23,8	-24,2
Anacarde	761 317,0	634 631,0	-16,6	-4,1
Ananas	48 502,6	49 071,1	1,2	11,8
Banane dessert	464 685,6	499 575,6	7,5	23,4
Coton graine	386 989,8	482 426,7	24,7	13,7
Caoutchouc*	458 149,0	478 552,1	4,5	6,6
Sucre	115 045,9	190 576,1	2,1	2,0
Bois	1 260 015,9	1 535 866,0	21,9	26,0

Source : DGE, OPA, MINADER
**Production à fin octobre 2019*

La production d'ananas, en berne depuis 2011 du fait des difficultés de commercialisation sur le marché européen, a enregistré un regain de vitalité. Elle a progressé de 1,2% pour se situer à 49 071,1 tonnes, bénéficiant (i) d'une meilleure organisation de la filière qui a favorisé un regain d'intérêt des petits producteurs, (ii) d'une bonne pluviosité, et (iii) du développement d'une nouvelle variété à fort rendement.

La banane dessert a tiré profit, en 2019, de l'augmentation des investissements dans le cadre de l'exécution de la stratégie gouvernementale pour l'amélioration de la compétitivité de la filière.

Sur l'année 2019, la production est ressortie en progression de 7,5% pour atteindre 499 575,6 tonnes.

La production de sucre s'est établie à 190 576,1 tonnes, en accroissement de 2,1%. La filière s'est redressée à partir d'avril 2019, après un premier trimestre morose durant lequel la production s'était contractée de 4,0%. Mais, elle reste confrontée aux importations frauduleuses de sucre favorisées par le bas niveau des prix internationaux lié à l'abondance de la production mondiale.

S'agissant du coton graine, la production s'est accrue de 24,7% pour se hisser à 482 426,7 tonnes, grâce au succès de la réforme de 2016 instituant le zonage industriel. Afin de maintenir l'engouement des producteurs, le Gouvernement a consenti 22 milliards pour garantir aux producteurs un prix d'achat fixé à 300 Fcfa/kg sur la campagne 2019/20 contre 265 Fcfa/kg la campagne précédente.

La production d'hévéa a enregistré une hausse de 4,5% pour se situer à 478 552,1 tonnes à fin octobre 2019. La filière bénéficie de l'entrée en production de nouvelles plantations. Toutefois, les difficultés de commercialisation demeurent. En effet, avec l'augmentation continue de la production, la filière s'est retrouvée depuis 2018, confrontée à une insuffisance de la capacité de transformation du latex en caoutchouc sec qui est passé de 100% auparavant à 55%.

Au niveau du bois en grumes, la production a évolué de 21,9% pour s'établir à 1 535 866,0 tonnes, en lien avec la bonne dynamique des industries de bois et meubles.

Maintien à la hausse de l'Agriculture vivrière

L'agriculture vivrière devrait poursuivre, en 2019, son dynamisme observé ces dernières années, en lien spécifiquement avec la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Production Vivrière et à la Sécurité Alimentaire (PAPV-SA). L'augmentation de la valeur ajoutée de l'agriculture vivrière est attendue à 3,8% portée par les céréales (+7,9%), les tubercules (+2,7%), et les autres cultures vivrières (6,8%).

L'accroissement de la production des céréales proviendrait du riz paddy (+10,1%), du maïs (+4,5%), du mil (+3,8%), du sorgho (+3,8%) et du fonio (+3,0%).

Les tubercules profiteraient de la hausse des productions de manioc (+4,8%), de bananes plantains (+3,8%), d'ignames (+0,8%), de patates douces (+3,0%) et de taro (+3,0%).
Au niveau des autres cultures vivrières, il serait enregistré l'augmentation des productions d'arachide (+3,9%), d'aubergine (+3,0%), de gombo (+3,0%) et de tomate (+3,0%).

Par ailleurs, afin d'améliorer davantage la productivité du vivrier et leur approvisionnement, le Gouvernement a pris des mesures pour accélérer la mise en œuvre du (PAPV-SA).

Secteur secondaire

L'activité du secteur secondaire a enregistré des performances solides en 2019, portées par l'activité industrielle et le BTP.

Consolidation de l'activité industrielle

L'activité industrielle se consolide au regard de la progression de la consommation d'électricité moyenne tension (+9,9%). Elle bénéficie du redressement des activités extractives.

Redressement de l'activité extractive

Les activités des industries extractives se sont accrues du fait de la progression de l'extraction de pétrole brut, de gaz et de manganèse.

Dans la sous branche « extraction de pétrole brut et de gaz naturel », la production de pétrole brut a augmenté de 12,0% et s'est établie à 13 194,0 milliers de barils. Cette bonne performance provient essentiellement du champ « Baobab » du bloc CI-40 qui concentre trois quart de la production totale.

Le gaz naturel affiche une production de 2 088 274,3 milliers de mètres cube, en hausse de 6,8%. Le champ Foxtrot du bloc CI-27 (+9,2%) est la principale source de l'embellie enregistrée.

La production d'or s'est située à 32 568,0 kg en progression de 33,0%. L'extraction aurifère a bénéficié du bon niveau des cours mondiaux.

La production de manganèse a enregistré une hausse de 48,1% et s'est hissée à 1 181 803,6 tonnes. L'évolution positive de la production est en relation avec la montée des cours internationaux et l'accroissement des investissements des entreprises exploitantes.

En revanche, la production de diamant brut a reculé

de 29,7%, pour s'afficher à 3 989,6 carats, handicapée par les effets des inondations survenues dans les zones d'exploitations industrielles et semi-industrielles.

La production de nickel a également reculé de 25,8% pour se situer à 660 144,0 tonnes. Cette baisse est due à l''arrêt de la production durant le troisième trimestre 2019.

Bonne orientation des activités manufacturières

Les industries manufacturières devraient enregistrer une progression au regard de l'augmentation des exportations en volume des produits manufacturés (+13,5%) et des produits de la première transformation (+4,2%), ainsi que de la progression des importations en volume de produits chimiques (+20,1%) et de machines mécaniques (+10,4%). Dans la branche « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques », la production des produits pétroliers a connu une augmentation de 14,7% en raison de la hausse de la demande intérieure (+4,9%) et des ventes à l'extérieur (+27,2%). Le dynamisme de la demande extérieure devrait continuer à porter la production durant le premier semestre 2020.

Graphique 1 : Production et vente de produits pétroliers

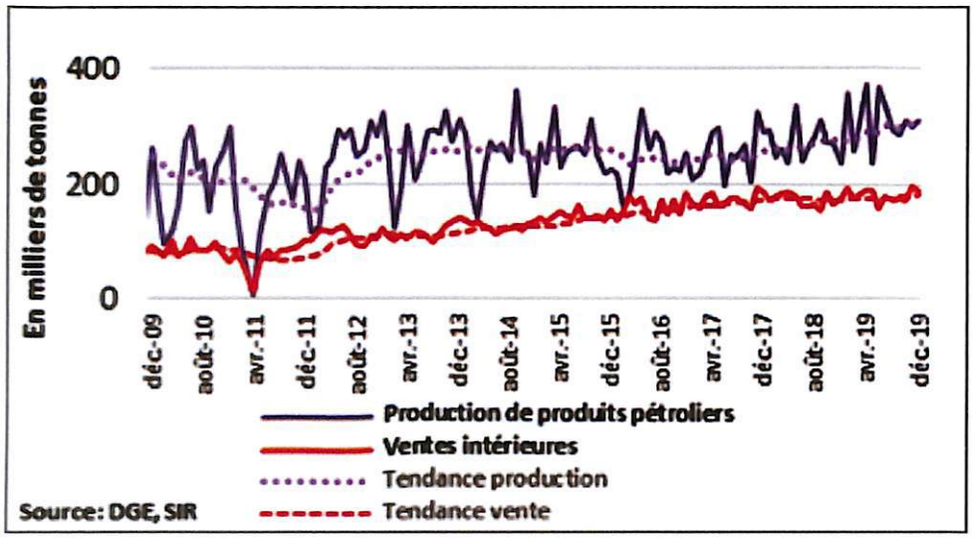

Accroissement de la production d'énergies et eau

Au niveau de la branche « électricité, gaz et eau », la production nette d'électricité s'est raffermie de 6,9%, portée essentiellement par la production de source hydraulique (+17,6%) tandis que la production de source thermique a augmenté modérément (+2,4%). La production est soutenue par la progression de la consommation intérieure (+9,6%) et la reprise des exportations (+9,3%).

Hausse des activités du BTP

Les activités du BTP devraient demeurer bien orientées à fin décembre 2019, au vu des importations en volume de « fer fonte, acier et ouvrages en fer » et d'« autres matériaux de construction » qui se sont accrues respectivement de 6,2% et 27,6%.

La progression attendue du BTP est due à la poursuite des grands projets d'infrastructures, notamment les travaux (i) d'élargissement du boulevard de Marseille, (ii) de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (iii) de réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Tiébissou » de l'autoroute du nord, (iv) de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (v) de construction du stade olympique d'Ebimpé, (vi) d'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët et à l'achèvement de la construction de l'échangeur du carrefour Solibra.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est resté globalement bien orienté en 2019, grâce à l'ensemble de ses composantes. Son évolution est en lien avec le dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

Bonne tenue du commerce de détail

L'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce

de détail a affiché une hausse de 4,1% en moyenne annuelle, du fait de l'augmentation des ventes dans la plupart des branches.

Ainsi, les ventes d'« articles d'équipement de la personne » se sont accrues de 13%.

Les ventes de produits pétroliers ont également progressé de 7,8%, grâce à la hausse des quantités vendues des carburants gasoil et super.

L'ICA de la branche « produits pharmaceutiques et cosmétiques » s'est consolidé de 9,1%, tiré par l'amélioration des ventes de « produits de beauté et parfumerie » et de « produits pharmaceutiques et médicaux ».
Hors produits pétroliers, l'ICA du commerce de détail s'est accru de 1,3%.

Graphique 2 : Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail

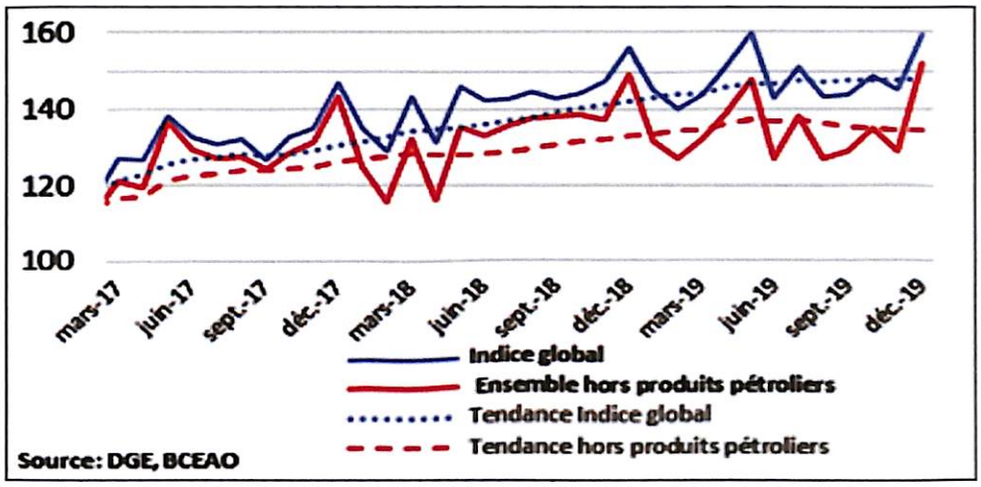

Dynamisme des activités de Transport

La branche « transport » est marquée par la bonne tenue de toutes ses principales composantes en 2019.

Hausse des passagers du transport aérien

L'aéroport international d'Abidjan a accueilli au total 2 271 700 passagers, en progression de 3,8%.

En ce qui concerne le nombre de passagers commerciaux, il s'est accru de 4,7% pour s'afficher à 2 064 216. Cette évolution est attribuable à l'ensemble des destinations. Ainsi, le trafic avec l'Afrique s'est bonifié de 1,8% malgré une contraction de celui au sein de la CEDEAO de 0,9%.

Le trafic avec l'Europe s'est affiché en hausse de 5,7%, porté essentiellement par celui avec la France (+5,3%).

Bénéficiant de la réhabilitation de l'aéroport de San Pedro et des aérodromes de l'intérieur du pays, le trafic national a progressé de 28,3%, pour atteindre 93 906 passagers commerciaux transportés.

Graphique 3 : Répartition du nombre de passagers au départ d'Abidjan par destination

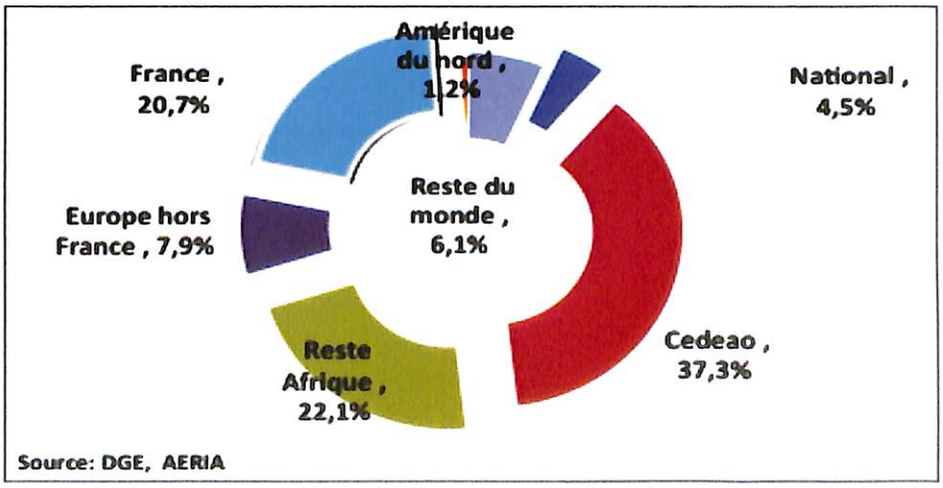

La certification TSA 2 obtenue par l'aéroport d'Abidjan a permis l'ouverture d'une ligne directe vers les USA, boostant ainsi le trafic vers l'Amérique du nord qui a augmenté de 49,0%.
Concernant la structure du trafic, elle est dominée par les destinations CEDEAO (37,3%; 770 399 passagers), Europe (28,7%; 591 419 passagers) et le reste de l'Afrique (21,7%; 456 922 passagers).
Les principales compagnies opérant à l'aéroport d'Abidjan sont Air Côte d'Ivoire (778 345 passagers; 37,7%), Air France (294 429 passagers; 14,3%) et Corsair International (133 297 passagers; 6,5%).

Croissance du transport terrestre

Le transport terrestre est resté bien orienté tout au long de l'année 2019, au regard de la consommation des carburants gasoil et super qui s'est accrue de 6,9% . Cette évolution dénote du dynamisme de l'activité économique.

Bonne dynamique du transport maritime

Le transport maritime a confirmé sa bonne santé du début d'année avec un volume de trafic de marchandises qui a augmenté de 9,0% pour se situer à 30 804 030 tonnes en 2019. Cette évolution favorable est attribuable aux deux ports.

Au Port d'Abidjan, le trafic global de marchandises a atteint 25 738 345 tonnes, en augmentation de 6,3%. Cette performance a été ressentie au niveau du trafic national (+5,2%), du transbordement (+4,0%) et du transit (+24,1%).

Au niveau du Port de San Pedro, le trafic global de marchandises s'est accru de 24,1% pour s'afficher à 5 065 685 tonnes. Ce bond provient, aussi bien des activités hors transbordement (+30,9%), que du transbordement (+3,5%).

Consolidation du transport ferroviaire

Au terme de l'année 2019, le trafic de marchandises dans le transport ferroviaire a enregistré une progression de 9,0% pour s'afficher à 1 015 874 tonnes. L'activité a été portée essentiellement par les échanges avec le Burkina Faso qui se sont accrus de 15,1%, bénéficiant du dynamisme du transit maritime.

En revanche, cette embellie est amoindrie par le trafic intérieur qui s'est contracté de 39,3%.

Hausse de volume d'activité dans les TIC

En 2019, la branche des télécommunications a été marquée par une hausse du volume de communication. En effet, le nombre d'abonnements dans la téléphonie mobile ainsi que le nombre de minutes d'appels se sont consolidés respectivement de 10,6% et 10,0%.

Toutefois, le chiffre d'affaires global du secteur hors Orange Money s'est contracté de 4,8%, sous l'effet essentiellement du repli du chiffre d'affaires du service « voix et SMS » de 11,1% du fait des nombreuses offres promotionnelles.

S'agissant des services d'internet et de Mobile Money hors Orange money, ils ont poursuivi leur essor, avec des chiffres d'affaires en accroissement respectivement de 28,8% et 8,0%.

Prix à la consommation

Hausse modérée des prix à la consommation

L'inflation est restée faible en 2019. En moyenne sur les douze mois de 2019, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a connu une augmenté de 0,8% résultant d'un renchérissement des prix des produits alimentaires de 1,4% et de ceux des produits non alimentaires de 0,5%. Les prix des produits locaux se sont affichés en hausse de 1,2%, tandis que ceux des produits importés ont baissé de 0,8%.

Renchérissement des prix des produits alimentaires

Les prix des produits alimentaires ont renchéri de 1,4%, sous l'effet de l'accroissement de l'ensemble de groupes. Les hausses de prix les plus importantes ont été observées au niveau des prix des « fruits » (+7,4%), des « tubercules et plantains » (+3,8%), des « lait-fromages-œufs » (+2,0%), des « huiles et graisses » (+1,7%) et des « poissons » (+1,1%). Par contre, les « céréales non transformées » (+0,4%) et les « légumes frais » (+0,9%) ont augmenté faiblement.

Prix des produits non alimentaires contenus

Les prix des produits non alimentaires ont progressé de 0,5% sous l'effet de la hausse

des prix des « articles d'habillement » (+1,0%), des « logements, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+0,2%), des « meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (+0,5%), de « santé » (+0,3%), de « transports » (+0,6%), de « communication » (+1,2%), de « loisirs et culture » (+0,4%), des « enseignements » (+1,6%) et des « restaurants et hôtels » (+0,1%).
La fonction « logements, eau, gaz, électricité et autres combustibles » bénéficie d'une baisse des prix de « électricité, gaz et autres combustibles » (-2,2%) consécutive à la mesure de réduction du tarif social de l'électricité. Par contre, les prix des « loyers effectifs » restent orientés à la hausse (+1,4%).

Emplois formels

Au terme de l'année 2019, le nombre total de salariés dans l'emploi formel s'est élevé à 1 044 061, en hausse de 2,7% par rapport à 2018, soit une création nette de 27 435 emplois. Cette progression résulte d'un bond de 4,6% du nombre de fonctionnaires (+9 903 emplois nets créés) et d'un accroissement de 2,2% (+17 532 emplois nets créés) du nombre de salariés dans le privé.

S'agissant des créations brutes d'emplois, le nombre de nouvelles immatriculations enregistrées en 2019 s'est élevé à 83 625 dans le secteur privé, contre 89 148 en 2018. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois ont été le commerce (24 956 immatriculations ; 29,8%), l'industrie manufacturière (13 601 immatriculations ; 16,3%) et le BTP (10 493 immatriculations ; 12,5%).

Au niveau du secteur public, le nombre de nouveaux fonctionnaires intégrés au fichier de la CGRAE, s'est affiché à 11 088, moins que les 12 031 enregistrés un an plus tôt, en lien avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

FINANCES PUBLIQUES

A fin décembre 2019, la situation des finances publiques est caractérisée par un gap des recouvrements par rapport à l'objectif fixé et une sous consommation des dépenses totales et prêts nets.

Recettes totales et dons

Le recouvrement des recettes et la mobilisation des dons se sont affichés à 5 158,4 milliards contre un objectif de 5 259,1 milliards, soit un gap de 100,6 milliards imputable aux recettes fiscales. Les ressources sont composées de 4 205,4 milliards de recettes fiscales, de 678,1 milliards de recettes non fiscales et de 274,9 milliards de dons.

Moins-value de recouvrement des recettes fiscales

Les recettes fiscales, ressorties à 4 205,4 milliards (16,2% du PIB), ont dégagé une moins-value de 94,0 milliards comparé à l'objectif de 4 299,4 milliards (16,6% du PIB). Cette situation est attribuable à une contreperformance de la fiscalité intérieure qui a enregistré un écart négatif de 97,4 milliards. Toutefois, ce gap a été atténué par une plus-value enregistrée sur les recettes à l'exportation.

Comparé à fin décembre 2018, les recettes fiscales sont ressorties en hausse de 323,1 milliards, soit une progression de 8,3%.

Les éléments explicatifs des réalisations par rapport à l'objectif se présentent comme suit :

Au niveau de la fiscalité intérieure

Les recettes fiscales intérieures se sont élevées à 2 122,4 milliards en baisse de 97,4 milliards par rapport aux prévisions initiales. De façon spécifique, l'on note que :

- les Impôts sur Traitements et Salaires (ITS) sont ressortis à 527,2 milliards contre un objectif de 572,9 milliards soit une moins-value de 45,7 milliards. Ce gap est dû à un ralentissement, d'une part du rythme de traitement des dossiers des nouveaux fonctionnaires et d'autre part, du rythme de croissance de l'emploi salarié.

- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) a été recouvrée à hauteur de 466,9 milliards contre une prévision de 496,3 milliards, en baisse de 29,4 milliards par rapport aux objectifs. Ce gap est principalement dû à la non installation du dispositif de contrôle des flux des télécommunications et la facturation électronique ;

- l'impôt BIC hors pétrole-gaz s'est affiché à 335,8 milliards contre un objectif de 348,3 milliards soit une moins-value de 12,5 milliards qui s'explique principalement par les baisses de recettes d'impôt BIC dans les secteurs des télécommunications, des banques et des mines.

Au niveau de la fiscalité de porte

Prévues à 1 836,8 milliards, les recettes douanières se sont situées à 1 850,0 milliards, soit une plus-value de 13,2 milliards. Les explications par rubriques sont les suivantes :

Au niveau des droits et taxes à l'importation, le détail des composantes se présente comme suit :

- les taxes sur les marchandises générales (-26,2 milliards) ont affiché une moins-value qui s'explique par un niveau d'importation des marchandises générales en valeur en deçà de l'objectif attendu (10,4 millions de tonnes en réalisation contre 12,1 millions de tonnes en prévision) ;

- les taxes sur les produits pétroliers (+18,0 milliards) ont enregistré une plus-value qui s'explique par le niveau favorable des volumes mis à la consommation du gasoil (une réalisation de 1 101,3 millions de litre pour un objectif de 1 097,5 millions de litre) et de la taxation (une réalisation de 164,2 f/l pour un objectif de 163,0 f/l).

Concernant les recettes d'exportation, elles ont enregistré une plus-value de 22,8 milliards imputable notamment, à un niveau de volume exporté excédentaire du cacao (2 171 326 tonnes pour un objectif de 2 000 000 tonnes).

Recettes non fiscales et dons

Les recettes non fiscales à fin décembre 2019 sont évaluées à 678,1 milliards contre 645,9 milliards prévus, soit un surplus de 32,1 milliards. Cette bonne tenue provient de l'ensemble des composantes notamment les recettes non fiscales du trésor (+13,8 milliards), les autres ressources de sécurité sociale (+12,9 milliards) et les cotisations de sécurité sociale (+6,2 milliards).

Les dons sont ressortis à 274,9 milliards contre une prévision de 313,7 milliards.

Dépenses totales et prêts nets

A fin décembre 2019, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 5 943,9 milliards contre un objectif de 6 049,2 milliards, soit une sous-consommation de 105,3 milliards. Les évolutions par rapport à l'objectif se présentent comme suit :

- **les dépenses de personnels** ont été exécutées à hauteur de 1 703,0 milliards (soit 6,6% du PIB) pour un objectif de 1 720,8 milliards, soit une économie de 17,8 milliards. Cette sous-consommation est expliquée principalement par le retard observé dans la transmission des dossiers de premier mandatement et l'application de la mesure de suspension des salaires des enseignants grévistes.

- **les dépenses d'investissement** ont été effectuées à hauteur de 1 499,3 milliards (soit 5,8% du PIB), pour un objectif de 1 596,4 milliards, soit une sous-exécution de 97,1 milliards. Ces dépenses ont été financées à 63,5% sur les ressources intérieures.

S'agissant des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, elles se sont élevées à 952,5 milliards largement au-dessus de l'objectif de 830,5 milliards.

Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, elles ont été réalisées à hauteur de 521,9 milliards pour un objectif de 735,9 milliards. Celles-ci comprennent 414,5 milliards d'emprunts-projets et 107,4 milliards de dons-projets.

- **les dépenses en capital** se sont affichées à 7,0 milliards pour un budget prévu de 32,5 milliards.

- en revanche, **les dépenses de fonctionnement** sont ressorties en hausse de 16,1 milliards par rapport au niveau prévu à fin décembre 2019 pour atteindre 1 151,7 milliards (4,4% du PIB). Ce dépassement est dû à une accélération de l'exécution du programme social du Gouvernement.

- il en est de même pour **les subventions et transferts** qui ont été exécutés à hauteur de 431,1 milliards, soit un dépassement des objectifs de 10,9 milliards dû principalement à une subvention du secteur électricité de 8,1 milliards non initialement prévu.

- **les intérêts sur la dette** se sont affichés à 520,9 milliards contre un objectif de 532,1 milliards, soit une économie de 11,1 milliards due essentiellement au taux de change. Les intérêts sur la dette extérieure se sont situés à 299,3 milliards et ceux sur la dette intérieure à 221,7 milliards.

Graphique 4 : Indicateurs des finances publiques à fin décembre

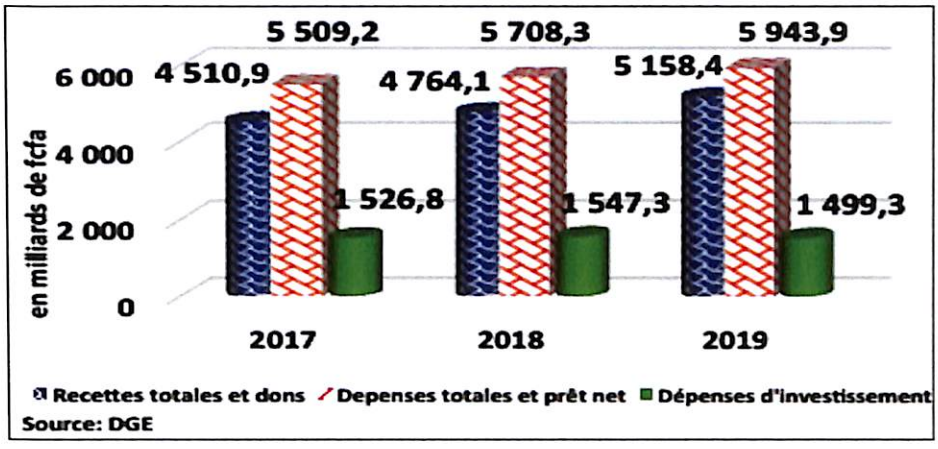

Financement

Pour financer son déficit budgétaire et assurer le remboursement du capital de la dette publique, l'Etat ivoirien a eu recours aux financements aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Les ressources mobilisées sur les marchés monétaires et financiers ont atteint 1 486,6 milliards contre 1 371,5 milliards de FCFA prévus, hormis les opérations de rachat de 1 042,8 milliards de FCFA.

S'agissant du recours aux financements intérieurs, les émissions sont ressorties à 982,5 milliards non compris les rachats d'obligations de trésor s'affichant à 136,0 milliards. Ce montant se compose de 522,1 milliards d'emprunts obligataires, de 120,5 milliards de bons du Trésor et de 339,8 milliards d'obligations du Trésor.

Au titre du financement extérieur, la Côte d'Ivoire a eu recours au marché international à hauteur de 504,1 milliards de FCFA, non compris l'opération de rachat d'eurobonds portant sur le montant de 906,8 milliards. En effet, outre cette opération de rachat ayant permis de mobiliser 208,3 milliards, s'ajoutent les deux prêts internationaux libellés en Euro effectués auprès des banques internationales d'un montant de 295,8 milliards répartis comme suit : un premier d'environ 150,9 milliards de FCFA pour une maturité de 7 ans au taux de 4,38% et un second d'environ 144,9 milliards de FCFA pour une maturité de 7 ans au taux de 4,76%. Par ailleurs, le pays a bénéficié de prêts projets évalués à 414,5 milliards et d'appuis budgétaires d'un montant de 252,2 milliards comprenant essentiellement 49,1 milliards de la BAD et 157,0 milliards du FMI.

LES ECHANGES EXTERIEURS

Les **échanges extérieurs de marchandises en commerce spécial et hors biens exceptionnels** ont été caractérisés par une progression des exportations et des importations en valeur respectivement de 12,0% et de 2,3% à fin décembre 2019.

Graphique 5: Evolution des principaux agrégats du commerce extérieur spécial (hors biens exceptionnels)

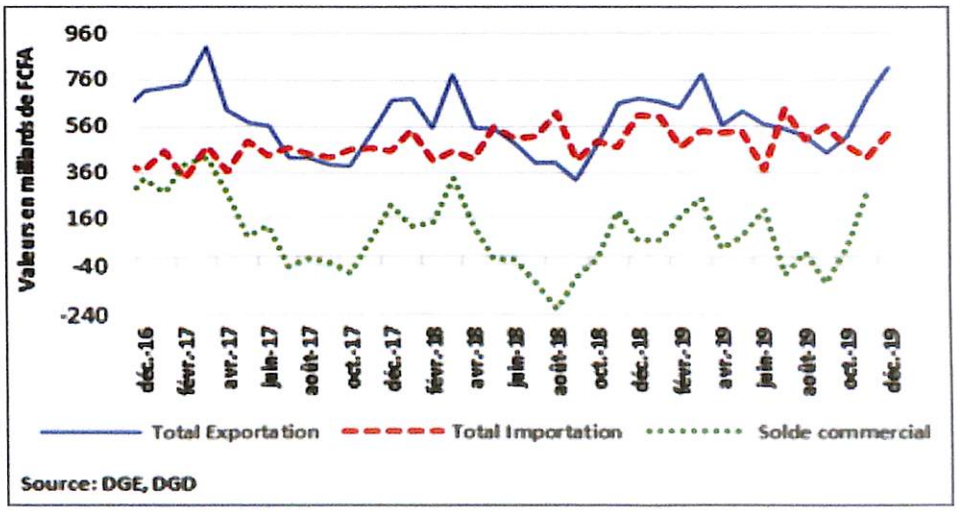

Cette évolution des échanges a généré un excédent commercial de 1 204,8 milliards à fin décembre 2019 contre 542,7 milliards à la même période de 2018, soit une hausse de 122,0%. De même, le taux de couverture des importations par les exportations s'est situé à 119,6% à fin décembre 2019, soit une amélioration de 10,6 points de pourcentage comparé à celui de fin décembre 2018.

Quant aux termes de l'échange, ils affichent un retrait de 8,7%, sous l'effet conjugué de la baisse des prix à l'exportation (-0,7%) et de la hausse des prix à l'importation (+0,2%).

Exportations

Accroissement des ventes extérieures en valeur sous l'effet d'une hausse des volumes.

L'augmentation des exportations en valeur de 12,2% résulte principalement de la progression des ventes de produits primaires (+16,7%), de produits miniers (+39,6%) et de produits transformés (+4,5%). Les produits primaires ont été caractérisés à la fois par une hausse des prix (+1,0%) et des volumes (+9,2%). Quant aux produits transformés, ils ont connu une baisse des prix (-3,2%), compensée par une hausse des volumes (+8,0%).

La hausse des produits primaires en valeur provient principalement des produits de l'agriculture industrielle et d'exportation, notamment le cacao fèves (+16,3%), le caoutchouc (+26,9%) et le coton masse (+33,4%). Le cacao fèves et le coton masse ont enregistré un accroissement de leurs prix respectivement de 9,4% et 4,3%, contrairement au caoutchouc dont les prix se sont affaissés de 0,5%. Les exportations de cacao profitent de la hausse des cours au niveau international.

Les exportations de produits miniers se sont fortement accrues en valeur suite à la bonne tenue des ventes extérieures d'or (+42,1%) et de pétrole brut (+34,7%). L'or a tiré avantage de la hausse à la fois des cours internationaux et du volume exporté tandis que le pétrole brut n'a bénéficié que d'un accroissement de la quantité exportée.

En ce qui concerne les produits transformés, leur progression en valeur est imputable à la fois aux produits de la première transformation (+2,9%) qui ont subi une hausse des volumes de 4,2% et aux produits manufacturés (+6,9%) dont les volumes vendus se sont accrus de 13,5%.

Importations

Progression en valeur des importations impulsée par la hausse des volumes

Les importations ont augmenté de 2,3% en valeur, tirées par l'ensemble des composantes que sont les biens de consommation (+0,7%), les biens intermédiaires (+5,2%) et les biens d'équipement (+1,6%). Par ailleurs, cette dynamique des importations est marquée par une hausse simultanée des prix (+0,2%) et des volumes (+2,1%).

La hausse **des biens de consommation** dérive de la préférence accrue pour les produits alimentaires notamment les poissons (+4,4%), de matières plastiques et ouvrages en ces matières (+19,1%), de blé tendre (+8,8%) et de produits pharmaceutiques (+1,3%) en liaison avec la volonté des importateurs de proposer aux consommateurs une gamme de produits aussi variée que diversifiée.

A contrario, l'accroissement en valeur des biens de consommation est amenuisé par la baisse en valeur des produits pétroliers autres que pétrole brut (-8,6%) et des achats de riz (-8,0%).

La progression des **biens intermédiaires** de 5,2% en valeur, a été portée par un accroissement des volumes (+3,2%) et des prix (+1,9%). Les principaux biens intermédiaires ayant enregistré une augmentation de la facture à l'importation sont le pétrole brut (+1,2%), les produits chimiques (+13,6%), l'engrais (+95,2%). Par ailleurs, la demande de « fer, fonte, acier et ouvrages en aciers » (+2,7%) pour répondre aux besoins dans les BTP, augmente légèrement. En ce qui concerne le pétrole brut, la valeur des achats a été amoindrie par l'effet combiné d'un repli des quantités de 4,5% et d'un bond des prix à l'import de 6,0%. Concernant les achats de biens d'équipement, l'augmentation de 1,6% en valeur provient à la fois d'une hausse des volumes (+5,9%) et d'une baisse des prix (-4,0%). **Les biens d'équipement** ayant contribué significativement à l'augmentation de la facture à l'importation sont les « machines électriques » (+3,5%) et les « machines mécaniques » (+4,7%) attestant ainsi des nouvelles orientations de politique économique en vigueur dans le pays et qui visent la transformation structurelle de l'éco-

nomie.

Par contre, la hausse en valeur des biens d'équipement a été amoindrie par la baisse en valeur des matériels de transport routier.

Structure des échanges commerciaux de biens

Prédominance des produits primaires dans les exportations

La structure des exportations en 2019 est presque restée identique à celle de 2018, avec une prépondérance des produits primaires (48,7%), suivis des produits transformés (+34,2%) et des produits miniers (+17,2%). Par ailleurs, les parts de produits primaires et de produits transformés ont perdu respectivement 0,8 et 2,5 points de pourcentage au profit des produits miniers qui ont engrangé 3,4 points de pourcentage.

Tableau 2 : Structure des exportations en valeur 12 mois 2018-2019

	2018	2019
Exportations hors biens exceptionnels	100%	100%
Produits primaires	**49,5%**	**48,7%**
Agriculutre vivrière, Elévage, Pêche	0,4%	0,4%
Agriculture Industrielle et d'Exportation	49,1%	48,3%
dont Cacao fèves	27,5%	28,5%
Noix de cajou	8,9%	5,8%
Caoutchouc	6,4%	7,2%
Coton masse	2,4%	2,9%
Produits transformés	**36,7%**	**34,2%**
1ère Transformation	18,8%	17,2%
dont Cacao transformé	11,2%	10,9%
Huile de palme	1,6%	1,6%
Café transformé	0,6%	0,5%
Amande de Cajou	0,8%	0,5%
Conserves et Préparation Alimentaires	1,4%	1,3%
Manufacturiers	16,5%	15,7%
dont Produits pétroliers	9,9%	9,8%
Produits miniers	**13,8%**	**17,2%**
Petrole brut	6,0%	7,2%
Or	6,8%	8,6%

Source : DGE, DGD

Les produits primaires sont composés majoritairement de produits de l'agriculture d'exportation, notamment le cacao fèves, le caoutchouc et la noix de cajou qui représentent respectivement 28,5%, 7,2% et 5,8% de la valeur des ventes extérieures.

Les importations toujours dominées par les biens de consommation.

La structure des importations en valeur n'a pas varié fondamentalement. Les biens de consommation demeurent en tête (48,5%), suivis par les biens intermédiaires (32,9%) et les biens d'équipement (18,6%).

Tableau 3 : Structure des importations en valeur 12 mois 2018-2019

	2018	2019
Importation hors biens exceptionnels	100,0%	100,0%
Biens de Consommation	**49,3%**	**48,5%**
Produits alimentaires	21,7%	21,7%
dont Poissons	4,9%	5,0%
Riz	6,4%	5,8%
Blé tendre	1,6%	1,7%
Autres biens de consommations	27,6%	26,8%
dont Produits pétroliers	7,8%	6,9%
Pharmacie	4,3%	4,5%
Biens intermédiaires	**32,0%**	**32,9%**
Pétrole brut	14,3%	14,2%
Fer, fonte, acier et ouvrages en fer	5,4%	5,4%
Produits chimiques	2,1%	2,4%
Papiers et cartons	1,8%	1,9%
Clinker	1,6%	1,6%
Biens d'équipement	**18,8%**	**18,6%**
Machines mécaniques	8,4%	8,6%
Machines électriques	4,3%	4,4%
Matériels de transport routier	3,7%	3,4%

Source : DGE, DGD

Par ailleurs, les parts de biens de consommation et de biens d'équipement dans les importations se sont effritées respectivement de 0,8 et 0,2 point de pourcentage. A contrario, la part des biens intermédiaires s'est accrue de 0,9 point de pourcentage.

Répartition géographique des échanges

De l'analyse de la répartition géographique des **exportations en valeur**, il ressort que l'UE a représenté la première destination des produits ivoiriens, avec 37,9% des ventes à l'extérieur. Elle est suivie de l'Asie (20,2%), de la CEDEAO (17,4%) et de l'Amérique (10,8%). En se référant à la répartition de l'année 2018, la part de l'UE s'est accrue de 2,0 points de pourcentage, celle de l'Asie a stagné tandis que les parts de la CEDEAO et de l'Amérique se sont effritées respectivement de 1,5 et 2,1 points de pourcentage.

Graphique 6 : Répartition géographique des exportations à fin décembre 2019

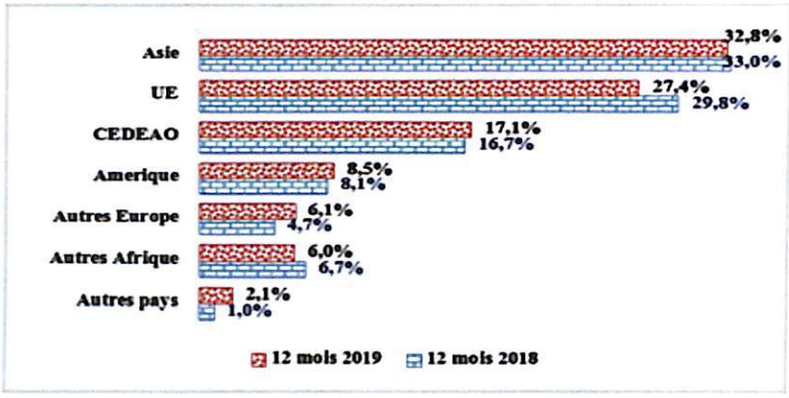

Source : DGE, DGD

En Europe, les produits ivoiriens ont été vendus principalement aux Pays Bas, en France et en Allemagne. Ces pays ont capté respectivement 10,8%, 6,0% et 4,7% du total des exportations ivoiriennes.

En Asie, les principaux acheteurs des produits ivoiriens ont été la Malaisie (5,1%), le Vietnam (4,9%) et l'Inde (3,7%). Ces achats ont porté en général sur le cacao fèves, le caoutchouc, la noix de cajou et le coton en masse.

Dans la zone CEDEAO, la Côte d'Ivoire a eu pour principaux clients ses proches voisins, notamment le Mali (4,9%), le Burkina Faso (4,7%) et le Ghana (1,9%).

Sur le continent américain, avec 6,1% de l'ensemble des exportations totales en valeur, les Etats-Unis demeurent la destination privilégiée des produits ivoiriens. Ces exportations vers la première puissance économique mondiale ont été composées principalement de cacao fèves et de cacao transformés. Ces deux produits représentent plus de trois quarts (77,6%) des exportations ivoiriennes vers les Etats-Unis. Concernant **les importations**, l'Asie est devenue le premier fournisseur de la Côte d'Ivoire avec 32,8% des achats en valeur. Elle est suivie de l'UE (27,4%), de la CEDEAO (17,5%) et de l'Amérique (8,5%). Les pays de ces zones géographiques ont procuré à la Côte d'Ivoire 85,8% de ses besoins en produits.

Graphique 7 : Répartition géographique des importations à fin décembre 2019

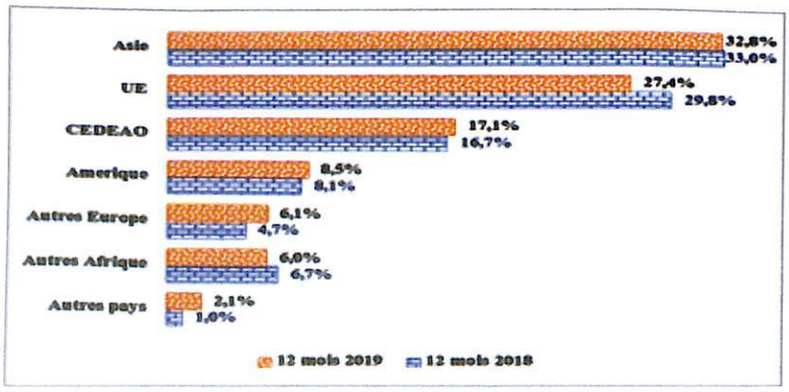

Source : DGE, DGD

En Asie, la Chine et l'Inde ont été les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire avec respectivement 17,2% et 4,3% des importations.

En Europe, la Côte d'Ivoire a importé ses produits essentiellement de la France (10,8%), des Pays Bas (2,8%), de l'Allemagne (2,7%) et de l'Italie (2,2%).

Sur le continent américain, les Etats-Unis (4,9%) et la Colombie (1,3%) ont été les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire.

Les Etats-Unis ont approvisionné la Côte d'Ivoire essentiellement en produits pétroliers tandis que la Colombie lui a fourni principalement du pétrole brut.

Dans la zone CEDEAO, le Nigéria a été le premier fournisseur de la Côte d'Ivoire, avec 13,5% de l'ensemble des importations ivoiriennes. En outre, cette locomotive de l'économie ouest-africaine s'est classée en deuxième position parmi l'ensemble des pays fournisseurs de la Côte d'Ivoire, derrière la Chine et devant la France, l'Inde, les Pays-Bas et les Etats-Unis. Les achats ivoiriens au Nigéria ont porté essentiellement sur le pétrole brut, destiné au ravitaillement de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Dans la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire s'est approvisionnée principalement sur les marchés sénégalais (1,6%) et togolais (0,2%).

Grâce aux bonnes conditions climatiques et à l'exécution du PND 2016-2020, l'activité économique nationale a maintenu en 2019, sa bonne dynamique, portée à la fois par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.
Le secteur primaire a été soutenu principalement par l'accroissement de la production cacaoyère. Les activités du secteur secondaire ont été marquées par le redressement de l'industrie extractive. En ce qui concerne le secteur tertiaire, les transports aérien et maritime ont tiré avantage des investissements réalisés.
Le cadre macroéconomique est resté solide avec un déficit budgétaire contenu, une inflation modérée et un solde commercial qui a plus que doublé et qui devrait contribuer à améliorer la balance des transactions courantes.
L'embellie économique observée en 2019 devrait se poursuivre en 2020 avec la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires 2020.

DPPSE

LA DISTINCTION HONORIFIQUE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DANS L'ORDRE DU MERITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

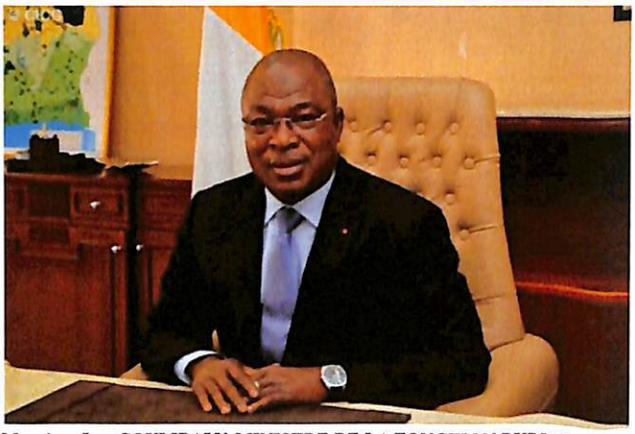

Monsieur Issa COULIBALY, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'Ordre du Mérite de la Fonction Publique est une distinction honorifique destinée à récompenser les fonctionnaires et agents de l'Etat qui se sont distingués par leur travail, leur contribution active au service de l'Administration, notamment dans la modernisation et le renforcement de l'efficacité de l'Administration.

La loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique en son article 60 stipule que les fonctionnaires méritants peuvent recevoir, chaque année, une distinction honorifique.
En application de cette loi, le décret n° 2012-912 du 19 septembre 2012 portant institution d'un Ordre du Mérite de la Fonction Publique a été pris.

Il existe une Administration de l'Ordre du Mérite au sein du Ministère de la Fonction Publique. Le fonctionnaire ou agent de l'Etat, candidat à la distinction honorifique doit remplir certaines conditions pour être décoré dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.

I- L'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DU MERITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Deux organes sont chargés de la gestion de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique, conformément au décret n° 2012-912 du 19/09/2012 qui a institué ledit Ordre :

- le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

- le Conseil de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

1- Le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

Le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique est une Direction Centrale rattachée au Cabinet du Ministère en charge de la Fonction Publique.

1.1- Missions

Le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique a deux missions principales :

• instruire les propositions de distinctions des Ministères Techniques et Institutions de la République ;

• préparer les actes du Mérite récompensant les Agents du secteur public en vue d'organiser la cérémonie de décoration.

1.2- Organisation

Le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique est dirigé par un Chef de Secrétariat qui a rang de Directeur d'Administration Centrale, assisté par un Chef Adjoint qui a rang de Sous-directeur d'Administration Centrale. Il comprend en outre deux services :

- le service des actes de distinctions honorifiques.

Ce service gère tous les actes de distinctions et les procédures de décoration.

- le service de la gestion des Médailles :

Il assure la disponibilité et l'entretien du stock des médailles et des diplômes.

Le Secrétariat de l'Ordre du Mérite assure le secrétariat du Conseil de l'Ordre.

2- Le Conseil de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

2.1- Mission

Le Conseil de l'Ordre délibère et établit un procès-verbal des nominations et propositions envisagées conformément au contingent annuel et aux règlements de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.

2.2- Composition

Le Conseil de l'Ordre comprend :

• un Président : le Ministre en charge de la Fonction Publique ou son Représentant

• un Vice-Président : un membre du Conseil de l'Ordre National représentant le Grand Chancelier de l'Ordre National ;

• un Secrétaire : Chef du Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.

Des membres :

• l 'Inspecteur Général d'Etat ou son Représentant ;

• le Directeur Général de la Fonction Publique ;

• le Président du Conseil de Discipline ;

• le Directeur des Ressources Humaines du Ministère technique concerné.

2.3- Nomination des membres du conseil de l'Ordre du Mérite

Les membres du Conseil de l'Ordre du Mérite sont nommés par arrêté du Ministre en charge de la Fonction Publique sur proposition des ministères et administrations concernés. Ils sont Commandeurs de droit.

II- LES CONDITIONS D'ACCES A L'ORDRE DU MERITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

1- Nomination dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

Il existe des critères de choix des candidats dont l'ancienneté et la probité.
Il faut justifier au 1er janvier de l'année de la proposition de dix (10) ans au moins de services réels rendus à l'Administration Ivoirienne de façon continue et n'avoir subi aucune sanction disciplinaire.
En outre, il faut avoir été proposé par voie hiérarchique au Ministère en charge de la Fonction Publique par son Ministère technique ou son Institution.
Pour les candidats non fonctionnaires, il faut avoir été proposé par son Préfet de département au Ministère en charge de la Fonction Publique.

2- Promotion

Pour être promu au grade d'Officier ou de Commandeur, le candidat doit justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans le grade immédiatement inférieur, sauf dérogation spéciale en faveur des personnes ayant rendu des services exceptionnels.

3- Différents grades, médailles et diplômes

L'Ordre du Mérite comprend 3 Grades qui sont, du plus petit au plus grand :

• Chevalier, l'insigne de la Médaille est en bronze;

• Officier, l'insigne de la Médaille est en argent;

• Commandeur, l'insigne de la Médaille est en vermeil.

La nomination dans ces grades n'est pas fonction ni du grade dans l'emploi, ni de la fonction occupée dans l'Administration par le candidat.

LES DIFFERENTES MEDAILLES DE DISTINCTIONS

Source : Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

III- DIFFERENTS TYPES DE DECORATIONS

1- A titre normal

Les décorations sont faites, à titre normal, une fois par an, dans le courant du mois de décembre, conformément au quota de cinq cents (500) postes imposés par décret et cela après avis du Conseil de l'Ordre.

Le contingent annuel des différents grades est fixé à :

- deux cent cinquante (250) Chevaliers ;
- cent cinquante (150) Officiers ;
- cent (100) Commandeurs.

2- A titre exceptionnel

Par dérogation spéciale, des personnes ayant rendu des services exceptionnels peuvent être nommées ou promues.

3- A titre étranger

Les étrangers résidents habituellement en Côte d'Ivoire et y exerçant une profession dans l'Administration peuvent être décorés, dans les mêmes conditions de nomination et de promotion, s'ils ont rendu les mêmes services que les citoyens ivoiriens.
Pour les étrangers non-résidents, les nominations et les promotions sont laissées à l'entière appréciation du Ministre en charge de la Fonction Publique.

4- A titre posthume

La médaille et le diplôme sont remis au représentant le plus qualifié de la famille du défunt distingué, qui en aura la garde, mais ne pourra la porter.

En dehors de la décoration à titre normal, les cérémonies des autres décorations peuvent se dérouler à tout moment, sans tenir compte de l'ancienneté ou du contingent limitatif.

IV- REMISES DES DIPLOMES ET MEDAILLES

Les médailles et les diplômes sont remis aux récipiendaires par le Ministre en charge de la Fonction Publique ou par son Représentant, au nom du Président de la République, au cours d'une cérémonie solennelle.

L'Etat recompense les mérites d'un fonctionnaire du MEF-DDAP : Monsieur KOFFI N'Draman

IMAGES DES RECIPIENDAIRES

Actuel ministre de l'Economie et des Finances Adama COULIBALY et son DIR-CAB Adjoint d'alors M.AKPESS

Ainsi de 2012 à 2018, ce sont 2544 fonctionnaires et agents de l'Etat qui ont été décorés à titre normal et 122 agents et fonctionnaires à titre exceptionnel.

1- Tableau récapitulatif des décorations à titre normal

PROMOTION	COMMANDEURS	OFFICIERS	CHEVALIERS	TOTAL
2012	80	140	205	425
2014	100	150	227	477
2015	68	131	224	423
2016	61	99	130	290
2017	91	136	226	453
2018	97	145	234	476
TOTAL GENERAL	497	801	1246	2544

Source : Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

2- Tableau récapitulatif des décorations à titre exceptionnel

PROMOTION	COMMANDEURS	OFFICIERS	CHEVALIERS	TOTAL
JUSTICE	3	5	13	21
AGEFOP	1	7	17	25
RTI	76	-	-	76
TOTAL GENERAL	80	12	30	122

Source : Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique

QUELLE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE LA QUALITÉ(INQ)POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INCLUSIF ?

La capacité de notre pays à saisir les opportunités en termes de commerce, à s'insérer dans les marchés mondiaux et à participer aux chaînes de valeur nationales et internationales est souvent mise à mal par la difficulté à démontrer la conformité vis-à-vis des exigences en matière de qualité et des règles commerciales.

La qualité est devenue un outil incontournable pour accéder aux marchés de plus en plus concurrentiels et constitue à cet égard, un enjeu stratégique pour nos Etats. Elle est obtenue aujourd'hui par l'intégration et la coordination de plusieurs activités dans les domaines interdépendants que sont la Métrologie, la Normalisation, les Essais, l'Accréditation et la Certification. C'est cette synergie qui constitue **l'Infrastructure Nationale de la Qualité(INQ).**

Dans le cadre de la réforme de l'environnement socioéconomique, le Gouvernement a décidé de mettre en place une Infrastructure Nationale de la Qualité pour atteindre les objectifs en matière de Politiques Publiques, dans des secteurs tels que le développement industriel, la compétitivité sur les marchés internationaux, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et humaines, la sécurité sanitaire des aliments, la santé, l'environnement et le changement climatique.

Une approche sur mesure est nécessaire car l'Infrastructure Nationale de la Qualité doit être adaptée aux exigences nationales et internationales préalablement identifiées par une évaluation détaillée des besoins.

Quelle infrastructure nationale de la qualité performante pour un meilleur accès des produits et services aux marchés ?

En effet, l'Infrastructure Nationale de la Qualité est un puissant outil de définition, de développement et de vérification des exigences de qualité des produits et services. Elle assure que les exigences en matière de qualité des produits et services qui en découlent respectent les exigences les plus récentes et les bonnes pratiques nécessaires du commerce international.

AVANTAGES DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE DE LA QUALITE

L'Infrastructure Nationale de la Qualité procure des avantages à tous, à tous les niveaux de la chaîne de l'offre et de la demande, notamment aux consommateurs, aux fabricants et fournisseurs et aux pouvoirs publics.

L'INQ profite **aux consommateurs**, car il garantit que les produits et services qu'ils achètent sont adaptés à l'usage prévu.

Il profite **aux fabricants et fournisseurs** car

il assure que leurs produits et services respectent les exigences les plus récentes et que leurs procédés de production sont basés sur des normes de systèmes de gestion internationalement reconnues.

L'INQ bénéficie **aux pouvoirs publics**, car il met à leur disposition un système qui améliore la compétitivité de l'industrie sur les marchés internationaux, permet d'utiliser rationnellement des ressources, de partager le savoir-faire technologique, de relever les défis environnementaux et climatiques, mais également d'assumer leurs responsabilités en matière de santé publique et de sécurité, notamment de sécurité sanitaire des aliments.

L'INFRASTRUCTURE NATIONALE DE LA QUALITE DE LA CÔTE D'IVOIRE

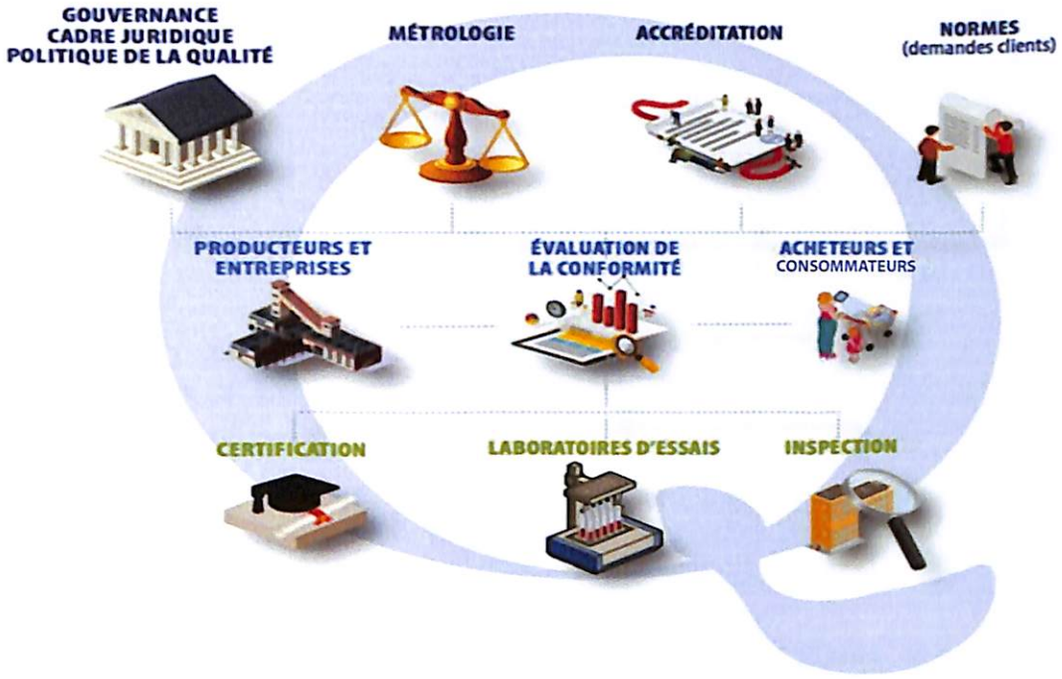

Gouvernance

Le Gouvernement joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de l'Infrastructure de la Qualité. Il s'assure que l'Infrastructure de la Qualité atteigne les objectifs politiques fixés, qu'il réponde aux besoins du pays, qu'il soit conforme aux normes internationales et aux bonnes pratiques ainsi qu'aux règles du commerce international.

A cet effet, il assure **la Gouvernance** en élaborant une Politique Nationale de la Qualité et en établissant le cadre réglementaire de l'Infrastructure de la Qualité.

Cadre règlementaire

Ces dernières années, le Gouvernement ivoirien a renforcé le cadre législatif et réglementaire en matière de qualité en adoptant trois lois :

- la Loi 2013-865 du 23 décembre 2013 relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage, et la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de bien et service.

- la Loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité et ses trois décrets d'application

- la Loi n° 2016-411 du 15 juin 2016 relative au Système National de Métrologie.

Ces textes fixent le cadre juridique de l'ensemble des activités du dispositif de gestion de la qualité conformément au Règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010 portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA. Elles définissent et donnent un statut aux dispositifs chargés de la qualité, de la normalisation et de ses activités connexes. Elles assurent le respect des normes notamment dans les marchés publics. Enfin, elles prévoient des mécanismes d'appui et de soutien aux entreprises en démarche qualité.

POLITIQUE NATIONALE DE LA QUALITÉ (PNQ)

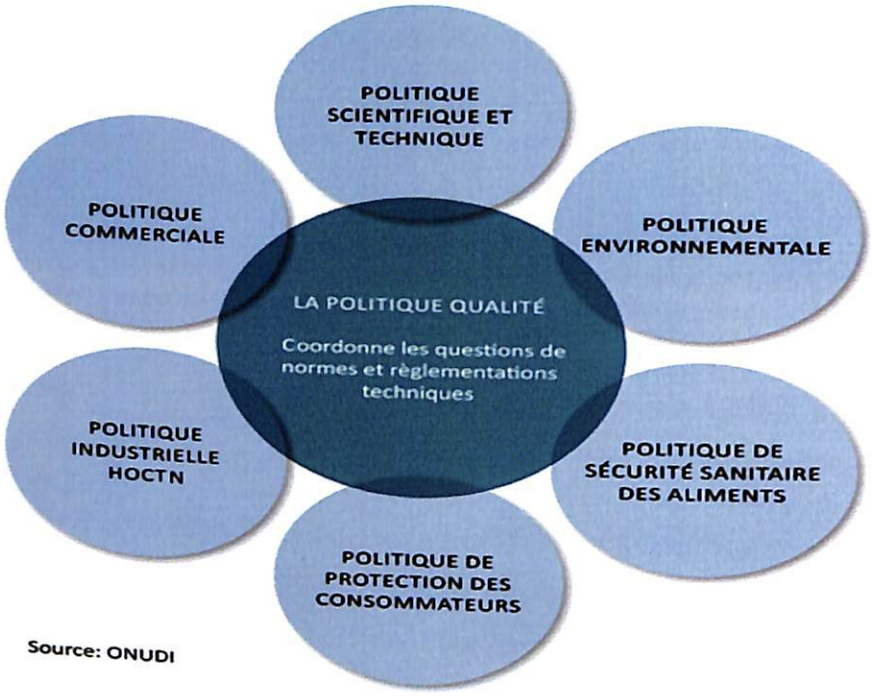

Source: ONUDI

La PNQ est un instrument de base pour le gouvernement dans l'établissement et la supervision du Système d'Infrastructure de la Qualité. Elle fixe les objectifs de l'Infrastructure Nationale de la Qualité, une feuille de route et un calendrier pour le mettre en place.

Avec le concours de la CEDEAO et de la BAD, un projet de PNQ a été élaboré. Ce projet est le fruit de plusieurs consultations avec notamment les représentants des ministères et agences, les organisations professionnelles, des chambres consulaires, des associations de consommateurs, des fournisseurs et des utilisateurs de services d'étalonnage, d'analyse, de certification et d'inspection. Leur apport a permis la prise en compte des besoins nationaux et des préoccupations de toutes les parties prenantes.

Le projet de PNQ est en cours de validation par le Gouvernement. Sa mise en œuvre est prévue pour l'année 2021.

INSTITUTION DE L'INFRASTRUCTURE DE LA QUALITE

Toutes les réformes engagées par le Gouvernement ivoirien ont permis à notre pays de disposer des institutions clés de l'Infrastructure de la Qualité responsables de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation.

Normalisation

Crée par le Décret N°2014-460 du 06 août 2014 l'Organisme National de Normalisation (ONN) dénommé **Comité Ivoirien de la Normalisation (CIN)** a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de la qualité, du système d'élaboration et d'application des normes et des moyens de contrôle de la qualité des produits, biens et services destinés au public.

Afin d'assurer le maximum d'efficacité à l'action du CIN, le secteur privé a été intégré au CIN pour tenir compte du rôle incontournable du secteur privé dans les opérations de production et de commercialisation. Son secrétariat est assuré par la Direction de Promotion de la Qualité et la Normalisation (DPQN).

Toutefois, une partie des activités du CIN a été concédée par l'Etat ivoirien à Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM) à travers une convention. Ainsi, CODINORM est chargé entre autre de l'élaboration des normes et de la gestion de la marque nationale de conformité aux normes.

Accréditation

En matière d'accréditation, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans l'approche communautaire de l'UEMOA et, à travers le Décret n° 2014-461 du 06 août 2014 portant application de la loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité, a désigné **le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)** comme l'Instance chargée de l'accréditation.

Les efforts du Gouvernement en matière d'Infrastructure de la Qualité lui ont valu la confiance de la Commission de l'UEMOA pour abriter le siège du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

La principale responsabilité de l'organisme national d'accréditation consiste à reconnaître officiellement que les organismes d'évaluation de la conformité (les laboratoires, les organismes de certification, les organismes d'inspection) sont compétents pour effectuer des tâches spécifiques. Le processus d'accréditation est basé sur des normes internationales telles que les normes ISO/IEC17020, ISO/CEI 17021, ISO/CEI 17025, ISO/-CEI17065 et autres. Une telle accréditation est devenue une condition préalable à la reconnaissance des résultats des prestataires de services d'évaluation de la conformité dans la réglementation technique et sur le marché au niveau local et international.

Métrologie

Pour l'exprimer de manière simple, la métrologie est la science des mesures correctes et fiables. Dans certains cas, on fait la distinction entre la métrologie scientifique, la métrologie industrielle et la métrologie légale.

La Côte d'Ivoire possède un système de métrologie qui se développe durablement à travers le soutien technique des organismes privés et publics en charge du suivi, de l'entretien, de la maintenance et de la réparation des appareils de mesure.

Parmi ces acteurs, le **LANEMA « Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses »** est l'institution publique chargée de la Métrologie Scientifique et Industriel.

A cet effet, le LANEMA assume la responsabilité première de veiller à ce que toute mesure effectuée dans le pays puisse être remontée jusqu'au Système International d'unités (SI) grâce à l'utilisation d'étalons et de méthodes primaires reconnu sur le plan international, contribuant ainsi à faciliter l'acceptation des produits, des processus, des mesures et des essais sur les marchés locaux et étrangers.

La métrologie légale qui consiste au contrôle de l'exactitude des résultats de mesure relatifs aux transactions commerciales est une tâche régalienne incombant à tout Gouvernement. En Côte d'Ivoire, cette tâche incombe au Ministère du Commerce qui veille à protéger les consommateurs de toutes pertes dues aux mesures inexactes.

SERVICES DE L'INFRASTRUCTURE DE LA QUALITE

Promotion de la Qualité

Le Gouvernement ivoirien a fait de la promotion de la qualité l'une des priorités dans les Programmes Nationaux de Développement (PND) 2011-2015 et 2016-2020 et l'un des axes stratégiques de sa nouvelle politique industrielle.

Aussi, le Ministère du Commerce et de l'Industrie qui assure le cadre institutionnel de la qualité, initie- t-il chaque année, à travers la Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DPQN), des actions en matière de promotion de la qualité. Entre autres, nous pouvons citer :

- **la promotion des systèmes de management de la qualité** à travers l'organisation chaque année du **Prix Ivoirien de la Qualité**. Ce Prix vise à inciter les entreprises à s'engager dans une démarche qualité et à récompenser celles qui se sont distinguées par la mise en place d'une démarche qualité exemplaire ;

- l'Organisation chaque année **des journées promotionnelles de la qualité** (Journées Internationales de la Normalisation, de la qualité, de l'accréditation et de la métrologie). La célébration de ces journées vise à promouvoir la culture qualité en Côte d'Ivoire.

- **la promotion de la qualité des produits** en rendant obligatoire l'application des normes de 14 familles de produits notamment dans les domaines alimentaires, de la santé, des matériaux de construction, des produits électriques et électroniques et

- **la lutte contre la Contrefaçon** à travers le Comité National de Lutte Contre la Contrefaçon (CNLC).

Evaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité fait référence aux processus et procédures utilisés pour démontrer qu'un produit, un service, un système de management, un organisme ou un personnel répond à des exigences spécifiques. Les exigences relatives aux activités d'évaluation de la conformité sont elles-mêmes définies dans les normes internationales, garantissant ainsi une uniformité à l'échelle mondiale et une reconnaissance mondiale des résultats. Ceci bénéficie énormément au commerce international en général.

Les services d'évaluation de la conformité sont habituellement exécutés par des organismes d'inspection, de certification, d'analyses et d'essais.

Les services de ces organismes visent à garantir la qualité des produits à l'export comme à l'import, à garantir la protection des populations et la saine concurrence sur le marché national en luttant contre les mauvaises pratiques commerciales, tout en se conformant aux engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre des accords de l'OMC sur les OTC et les SPS.

RENFORCEMENT DES ENTREPRISES

Les entreprises sont parties prenantes dans le développement d'une Infrastructure Qualité performante à travers leur développement et leur mise à niveau. A cet effet, l'Etat met en œuvre diverses actions notamment :

- **la prise de mesures incitatives pour les organismes engagés dans une démarche qualité en** donnant la primauté aux entreprises certifiées et aux produits certifiés dans les appels d'offres publics de l'Etat et de ses démembrements ;

- **le renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité** en vue d'amener le secteur privé à contribuer positivement au fonctionnement de l'INQ ;

- **le renforcement des capacités des entreprises en matière de qualité à travers le** Programme Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO) au niveau régional et le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Industriel (PARCSI) au niveau national ;

- **les accompagnements directs des entreprises** pour la certification de produits ou de systèmes dans le cadre du programme PARCSI.

CONSOMMATEURS

En s'investissant dans l'éducation à la consommation et à la défense des droits des consommateurs, les associations et mouvements de consommateurs contribuent à la promotion de la culture qualité au sein de la population.

Ils permettent également d'exprimer le mieux-être ou dénoncer des préjudices à l'endroit des populations à travers les médias, la formation de proximité et la participation aux activités des comités techniques de normalisation.

Le gouvernement les accompagne dans ces tâches par des renforcements de capacité à travers les différents programmes qualités.

Résultats des actions gouvernementales

Les réformes et actions engagées par le Gouvernement ivoirien ont permis à notre pays de renforcer les résultats et les acquis en matière de qualité en faveur des entreprises et des populations, notamment :

- le passage du nombre d'entreprises certifiées d'une centaine en 2013 à plus de 200 actuellement ;

- le passage du nombre de laboratoires accrédités de 5 en 2013 à 13 ;

- la disponibilité de plus de 1600 normes ivoiriennes ;

- la mise en place d'un centre d'Information sur les normes et la réglementation qui permet de gérer une base de données de tous les règlements techniques nationaux relatifs aux produits de 1960 à ce jour. Ce centre de documentation permet ainsi d'offrir aux entreprises des services de veille normative et règlementaire.

En conclusion, les éléments de l'infrastructure qualité œuvrent en grande partie dans l'ombre. Les résultats de son action se mesure par la confiance accordée à nos produits et services sur le plan national et international.

Cette confiance implique un haut degré de conditions générales interventionnistes et de

capacités techniques. L'infrastructure qualité apporte une importante contribution au développement économique et social de notre Pays. Elle représente un élément indispensable au sein d'une économie basée sur l'exportation. La protection de l'environnement, de la santé et des consommateurs n'est pas concevable sans une infrastructure qualité adéquate.

Plus un grand nombre d'entreprises a accès au niveau local à une infrastructure qualité reconnue au niveau international, plus ces entreprises pourront tirer avantage des effets économiques positifs du commerce mondial.

C'est pour cette raison que le Gouvernement à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie a fait de l'infrastructure qualité un champ d'action essentiel à la promotion de l'économie de la Côte d'Ivoire.

DPQN

LES IMPACTS DE L'INSECURITE SUR LE RESPECT DES CRITERES DE CONVERGENCE DE LA ZONE UEMOA

Conscients de l'interdépendance, de la solidarité et de la communauté d'intérêt qui doivent nécessairement exister entre les Etats membres, les chefs d'Etat et de Gouvernement de huit (8) Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) ont signé, à Dakar, le Traité du 10 janvier 1994 instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette Union, qui complétait l'union monétaire existant déjà entre ces Etats, constitue un socle économique solide orienté vers la création d'un marché unique. Au nombre des objectifs de l'Union, figure en bonne place la réalisation de la convergence des performances et des politiques économiques. Cet objectif de convergence a été rendu nécessaire au regard du contexte particulier dans lequel évoluaient les économies des Etats membres.

En effet, l'effondrement du cours des matières premières, sources d'importantes recettes d'exportation, dans les années 80, a constitué une grave crise qui s'est ressentie sur les finances publiques des Etats de l'Union. Dans ce contexte marqué par ailleurs par le poids croissant du service de la dette et une dualité institutionnelle (monnaie unique et politiques budgétaires divergentes) dans la conduite des politiques macroéconomiques, les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) menés avec l'appui des institutions de Bretton Woods avaient fini par atteindre leurs limites.

Face à cette crise économique profonde, reflétée par une détérioration des principaux indicateurs économiques, la volonté d'approfondir l'intégration économique en complément de l'Union a été manifeste. Ainsi, la nécessité d'une harmonisation des politiques budgétaires nationales à côté de la politique monétaire commune devenait-elle plus qu'impérieuse. C'est cette optique de mise en cohérence des politiques budgétaires avec la politique monétaire commune qui a favorisé la mise en place d'un dispositif de surveillance multilatérale dans le cadre d'un Pacte de convergence. C'est un mécanisme communautaire de définition et de contrôle des politiques économiques entre les Etats membres de l'UEMOA.

Cependant, plusieurs années après l'applica-

tion des dispositions de ce Pacte, l'on est à se demander si les objectifs attendus ont été atteints. En fait, le constat est que malgré ce dispositif de surveillance, des facteurs endogènes et exogènes entravent sérieusement le processus d'amélioration de la compétitivité économique des pays de l'Union, entraînant ainsi le non-respect des critères de convergence. La présente note vise à analyser les raisons liées à l'insécurité. En d'autres termes, dans quelles mesures l'insécurité empêche-t-elle les pays de l'UEMOA d'assurer la viabilité du cadre macroéconomique et de réaliser une croissance soutenue du revenu moyen à travers un fonctionnement cohérent du marché commun ?

I. LES CRITERES DE CONVERGENCE DE LA ZONE UEMOA

L'exercice de la surveillance multilatérale repose sur la définition de critères de convergence dont les normes étaient jusqu'au 8 décembre 1999 fixées annuellement par des Directives du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Mais depuis cette date, un Acte additionnel n°04/99/CM/UEMOA portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre Etats membres de l'UEMOA est venu compléter le dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques.

Ce Pacte est défini comme un engagement formel souscrit par les Etats membres, en vue de renforcer la surveillance de leurs politiques macroéconomiques, en particulier les politiques budgétaires, grâce à la définition de modalités précises d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de croissance et de solidarité et d'un mécanisme de sanctions. Il vise notamment à renforcer la convergence des économies des Etats membres, à conforter la stabilité macroéconomique, à accélérer la croissance économique et enfin, à approfondir la solidarité entre les Etats membres.
Les critères de convergence sont constitués de critère de premier rang et de second rang.
Les critères de premier rang, au nombre de trois (03) dont un critère clé, sont les suivants :

*ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère clé) : il doit être supérieur ou égal à -3% ;

*taux d'inflation annuel moyen : il doit être de 3% au maximum, par an ;

*ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne doit pas excéder 70%.

Les critères de second rang, au nombre de deux (02), sont les suivants :

*ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne doit pas excéder 35% ;

*taux de pression fiscale : il doit être supérieur ou égal à 20%.

Le Pacte de convergence se présente ainsi comme un instrument de renforcement du dispositif de surveillance multilatérale. L'amélioration du dispositif de surveillance multilatérale introduite par le Pacte vise à assurer une meilleure réalisation des critères de convergence.

Au-delà des critères susmentionnés, il en existe d'autres tels que :

-la non-accumulation des arriérés ;

-l'investissement public financé sur les recettes fiscales : il doit être supérieur ou égal à 20%.

II. LES DIFFERENTES FORMES D'INSECURITE ET LEURS IMPACTS SUR LE RESPECT DES CRITERES DE CONVERGENCE

Sous plusieurs formes, l'insécurité constitue une véritable menace pour le respect des critères de convergence. En zone UEMOA, l'instabilité sociopolitique et le terrorisme constituent les principales formes d'insécurité. Leurs impacts sur le respect des critères de convergence sont plus ou moins similaires.

1. L'instabilité sociopolitique : le cas de la Côte d'Ivoire

Longtemps considérée comme un modèle de développement et de stabilité politique, la Côte d'Ivoire avait été sérieusement ébranlée économiquement. La crise avait eu des effets négatifs sur la croissance, au point où le pays n'avait pu tirer profit d'un environnement régional et international favorable depuis quelques années. Ainsi, la croissance réelle du PIB avait été fortement ébranlée en 2000, avec un taux annuel de -2,3%. Elle avait évolué négativement, dès le début de la crise en 2002 jusqu'en 2003, puis avait connu une remontée, pour se situer à 1,8% en 2004 et

remontée, pour se situer à 1,8% en 2004 et 2005, pour s'établir à +1,2% en 2006. Toutefois, malgré une bonne tenue du binôme café-cacao, l'extraction pétrolière qui a connu une certaine embellie depuis 2004, on avait noté une baisse générale des activités avec pour conséquence, une incidence sur les finances publiques qui, malgré des performances des régies financières, avaient accumulé un niveau d'arriérés intérieurs et extérieurs représentant 24% du PIB, contre une norme communautaire de 0%.

Le montant des impôts en 2009 avait représenté pour l'Etat 3,5 milliards de dollars (environ 2,7 milliards d'euros), soit 15% du PIB de la Côte d'Ivoire, contre une norme communautaire de 20%. Le patronat ivoirien avait prévenu que le pays courait à la "catastrophe" si la situation n'était pas rapidement débloquée et avait recommandé à ses adhérents d'attendre des instructions sur le paiement des taxes. Le pays voyait en outre s'éloigner la perspective d'un allègement de dette de trois milliards de dollars car le Fonds Monétaire International(FMI) ne travaille pas avec les gouvernements non reconnus par l'ONU.

Les conséquences économiques de cette paralysie au sommet de l'Etat étaient difficiles à mesurer. La perte était importante pour l'industrie du cacao, qui représente plus d'un cinquième de l'économie ivoirienne. Les livraisons de cacao aux ports d'embarquement d'Abidjan et San-Pedro avaient accusé une forte chute. Seules 16.174 tonnes de fèves avaient été recensées durant la semaine s'achevant le 28 novembre 2010, jour du second tour d'élection présidentielle, contre 128.090 tonnes la semaine précédente.

En outre, la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) avait menacé de ne plus honorer ses engagements fiscaux dont le paiement des impôts et de procéder à des licenciements et des chômages techniques si la situation perdurait au-delà du 15 décembre 2010. Pendant une semaine, les activités économiques étaient restées en berne avec des conséquences évidentes au niveau des recettes fiscales et douanières. La douane avait subi des pertes dans l'ordre de 30 milliards en une semaine.

Au niveau du transport maritime, la destination Côte d'Ivoire n'était plus recommandée par les pays de l'hinterland, au profit des autres ports de la sous-région. Il était clair que dans ce climat de tension, les difficultés de recouvrement des recettes publiques dans les régies financières se renforçaient. Ainsi, pendant que les recettes fiscales étaient en baisse, le déficit budgétaire connaissait une hausse. Le secteur des transports, quant à lui, avait beaucoup souffert de la fermeture des frontières et surtout de l'instauration du couvre-feu entraînant du coup un renchérissement du coût des importations et une augmentation des primes d'assurances. Cette augmentation des frais d'importation entraine l'inflation par une hausse excessive des prix des biens et services. En effet, contre une norme communautaire de 3%, le taux d'inflation qui était de 5,1% en 2011, est passé à 1,3 % en 2012. Soit, un taux de chute de 25,5% en seulement un an. Ceci révèle une relation étroite entre l'instabilité sociopolitique et l'inflation.

2. Le terrorisme

Le continent africain est marqué depuis des années par une escalade de violence due à des attaques terroristes. En zone UEMOA, les trois pays les plus touchés par ce fléau sont le Niger, le Mali et le Burkina Faso.

Au Mali, après s'être sensiblement résorbé en 2012, le déficit budgétaire global s'est creusé depuis. Les réalisations et les projections à moyen terme ont fait état de recettes inférieures et de dépenses supérieures aux prévisions du programme de 2011. En 2012, face à l'instabilité politique et au terrorisme, les bailleurs de fonds ont suspendu leur aide, ce qui a entraîné une chute considérable des recettes totales. En même temps, les dépenses de sécurité ont augmenté, tandis que les ressources allouées à d'autres postes budgétaires ont été réduites. Dans la dynamique de lutte contre le terrorisme les dépenses militaires et sécuritaires du pays représentaient une part croissante des dépenses publiques.

La part du budget consacré aux dépenses sécuritaires était en augmentation, au point qu'il était difficile de préserver les dépenses pour les services sociaux et l'investissement en faveur du développement. Un an avant la crise, les dépenses militaires constituaient 8,4 % des dépenses publiques (2,1 % du PIB). En 2013, leur proportion était passée à 11,4 % des dépenses (environ 2,9 % du PIB) et en 2017, elle était de 16,5 % (3,8 % du PIB). Les besoins sécuritaires sont pris en compte par la loi relative à la planification sécuritaire et la protection civile, qui prévoit d'améliorer la

gestion des ressources humaines (recrutement, formation et parcours de carrière) des effectifs de police et de sécurité.

L'activité économique a été pénalisée, surtout dès le lendemain de l'attaque terroriste de 2012. En 2011, l'année précédant l'attentat terroriste et le coup d'État, les services du FMI projetaient une croissance de la production de 5,5 % en 2012 et de 5,2 % à moyen terme. Après cet attentat, la croissance a plongé à -0,8 % en 2012 et la projection de croissance moyenne à moyen terme a été révisée à la baisse, à moins de 5 %. L'activité économique a surtout été compromise dans les régions du nord. Certaines entreprises et organismes d'aide ont considérablement réduit leurs opérations en raison de la hausse de coûts liée à l'insécurité. La précarité des conditions de sécurité a également empêché l'État de fournir des services sociaux de base, ce qui a augmenté le coût de la pratique des affaires dans ces régions. Les secteurs des services, en particulier le tourisme et le commerce, ont été parmi les plus durement touchés. Le tourisme est l'un des vecteurs de la croissance économique par l'entrée des devises étrangères. Les attaques terroristes visent souvent des étrangers. Les pays victimes d'attentats terroristes sont d'office mis sur la liste des destinations déconseillées. Les voyages vers le Mali et les services qui s'y rattachent ont nettement chuté. De surcroît, les attaques terroristes persistantes ont limité le développement de l'industrie touristique, et provoqué par conséquent une chute des recettes attendues dans ce secteur et des régions occupées par les terroristes.

Au Burkina-Faso, l'attentat terroriste qui a frappé, le 2 mars 2018, la capitale a été un nouveau coup dur pour l'économie du pays. Le contexte sécuritaire a amplifié les risques sur ses perspectives économiques.

L'année 2018 avait démarré donc sous de mauvais auspices pour le Burkina. Alors qu'en 2016 et 2017, les attaques sont survenues en pleine conjoncture économique difficile, l'année s'annonçait meilleure avec des prévisions de croissance de 6,6%. Le gouvernement tablait sur les bonnes perspectives qui se profilaient pour accélérer la mise en œuvre du programme de développement. La dynamique était notamment portée par une bonne orientation de l'activité minière, une intensification des investissements dans la construction, le dynamisme du secteur marchand et les développements enregistrés dans l'agriculture. C'est surtout le programme d'investissements publics du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, couvrant l'énergie, les aménagements hydro-agricoles, et les infrastructures routières et de télécommunications, qui devait permettre de consolider la dynamique.

Cependant, l'accroissement des investissements prévu dans le PNDES et le maintien des dépenses courantes destinées aux demandes sociales et sécuritaires ont creusé le déficit budgétaire qui était de 5,5% du PIB en 2017 contre 3,8% en 2016 selon la BAD. Combinés à la montée des revendications sociales à l'approche des élections présidentielles de 2020, le rythme des investissements et les problèmes de sécurité dans la région du Sahel ont fait gonfler la dépense publique en 2018, mais ces dépenses n'étaient malheureusement pas des dépenses d'investissement.

Bref, les attaques terroristes bouleversent la planification du développement économique des pays. Elles constituent ainsi un obstacle majeur sur le chemin de la conformité aux critères de convergence.

3. Le cas spécifique des relations entre l'instabilité sociopolitique, le terrorisme et la dette publique

Lorsque les pays sont confrontés aux conflits et au terrorisme, les agences de notation évaluent à la hausse le "risque pays". Ce qui dégrade la confiance des investisseurs. En conséquence, au plan externe, les portes des marchés financiers sont fermées à ces pays rétrécissant ainsi leurs possibilités de diversification des sources de financement de l'économie. Au cas où ces pays avaient accès aux marchés internationaux, ils seraient confrontés à des primes très élevées.

Au plan interne, une généralisation des conflits et des attentats terroristes peut être gravement préjudiciable au marché. Le cas américain illustre parfaitement les conséquences de l'insécurité sur le marché. Le 11 septembre 2001, le marché américain a fermé après les attaques qui ont démoli les tours jumelles et qui ont tué près de 3.000 personnes. Lorsque les opérations ont repris sur le marché après une semaine, l'indice phare S&P500 avait chuté de 12%.

L'insécurité peut contribuer à freiner l'activité des institutions financières telles que les banques et les rend dubitatifs, conduisant

ainsi à une désarticulation et une absence de liquidité du marché régional. Dans ces conditions, les rares banques qui accepteraient d'accompagner les Etats dans le financement de l'économie feront payer à ces derniers des primes de risque très élevées.

Tout ce qui précède empêche de maîtriser la politique d'endettement et ne peut que mettre en péril le respect du critère de ratio dette/PIB.

Dr KOROMA Tinnon

Chargé d'Etude à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD)

La Liste des publications du MEF disponibles à la DDAP

AUTEURS ET LOCALISATIONS	TITRE DES PUBLICATIONS	DATE DE PUBLICATION
Cabinet du MPMEF Direction de la Documentation des Archives et de la Publication Immeuble SCIAM 17éme étage porte 15 BPV 125 Abidjan Tel : 20 20 08 93	Revue économique et financière ivoirienne (Refi)	N° 53 janvier 2019
Direction Générale du Trésor et de la comptabilité Publique(DGTCP) plateau Boulevard Carde BPV 98 Abidjan Tel : 20 30 90 20	Le Trésorier	N° 48 novembre 2019
Direction Des Marchés Publics Cité financière Bâtiment F 21ème étage BPV 169 ABIDJAN Tel : 20 21 03 88 POSTE 496	Le Journal des Marchés Publics	N° 1508 du 16 avril 2019 au N°1578 du 18 août 2020
Direction Générale du Budget et des Finances Plateau immeuble les finances Tel : 20 30 52 52	DGBF Info	N°048 Janvier-février 2020

DDAP

JEU ET HUMOUR

JEU

MOT CACHE

Retrouvez les mots de la liste dans l'ensemble de lettres ci-dessous. Puis découvrez le mot caché

[ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] - [ ][ ][ ][ ]

ACROSTICHE	CREPIER	IMPOSTEUR	RACLEMENT
AGRICOLE	CULOTTE	JOURNEE	RAIDILLON
ANNEXEE	DESAXER	LIANE	RECREEE
ARRETER	EPISODE	LIBERTAIRE	REGENERER
ASSIETTEE	ESTAMPER	MACREUSE	REPUGNANT
ATTERRI	FILIN	MAISON	SACCADE
BABIOLE	FORGE	MAJORATION	SAISI
CACHE	FRINGANTE	NAUTISME	SOURI
CALCINE	FUYANTE	NOTIFIE	SUGGESTION
CHATELET	GELULE	OCCIPUT	TERROIR
CICATRICE	GERER	ORDINATEUR	TOMBEAU
CLOWN	GLORIOLE	ORGANISTE	TONIQUE
COEUR	GUEPARD	PRAIRIE	

T	N	A	N	G	U	P	E	R	E	G	E	N	E	R	E	R	G	F	E	N
J	O	U	R	N	E	E	T	T	E	I	S	S	A	E	R	U	E	O	C	O
N	I	L	I	F	R	I	N	G	A	N	T	E	H	C	A	C	L	R	I	L
O	T	T	B	E	N	A	I	L	C	A	L	C	I	N	E	V	U	G	R	L
I	S	N	R	A	Y	O	E	O	D	U	I	C	H	A	T	E	L	E	T	I
T	E	E	E	U	B	S	S	R	E	T	E	O	E	E	T	I	E	O	A	D
A	G	M	F	R	U	I	G	I	S	I	S	T	L	S	U	T	R	R	C	I
R	G	E	U	E	I	U	O	O	A	S	T	U	O	R	U	Q	E	D	I	A
O	U	L	R	S	E	A	R	L	X	M	A	P	C	R	A	S	I	I	C	R
J	S	C	I	P	N	C	T	E	E	E	M	I	I	I	E	A	P	N	L	R
A	A	A	A	N	A	S	E	R	R	I	P	C	R	O	B	C	E	A	O	E
M	S	R	E	P	I	S	O	D	E	B	E	C	G	R	M	C	R	T	W	T
A	D	X	E	T	T	O	L	U	C	B	R	O	A	R	O	A	C	E	N	E
L	E	I	F	I	T	O	N	P	R	A	I	R	I	E	T	D	A	U	E	R
E	O	R	G	A	N	I	S	T	E	I	I	L	A	T	T	E	R	R	I	E

HUMOUR

Problème de monnaie

Un jeune homme se rend à la pharmacie. Son médicament lui est servi et il doit payer 5145 fcfa. Il remet à la caissière un billet de 5000 f cfa + une banane braisée.

La caissière lui dit : Ahiii, c'est quoi ça?

Le jeune lui rétorque : "Ce n'est pas vous qui donnez bonbons aux gens en disant : « y'a pas monnaie? » Aujourd'hui là moi aussi je n'ai pas monnaie!!!"

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DDAP

DIRECTION DE LA DOCUMENTATION DES ARCHIVES ET DE LA PUBLICATION

Tous unis
dans nos différences
pour une Côte d'Ivoire
émergente